



CONVENTION CADRE 2007-2009



Sommaire

- **Avant propos :** page 2 à 7

- **Le contrat urbain de cohésion sociale :** page 8 à 10

- **Les Thématiques :**
 - **Habitat et cadre de vie :** page 11 à 22

 - **Emploi et développement économique :** page 23 à 39

 - **Santé :** page 40 à 46

 - **La réussite éducative :** page 47 à 57

 - **La prévention de la délinquance et la citoyenneté :** page 58 à 70

Avant propos.

Le contrat de ville 2000/2006 a été élaboré **par Laval Agglomération, l'Etat et différents partenaires** parmi lesquels la ville de Laval, le conseil général de la Mayenne, la région des Pays de la Loire, la caisse d'allocations familiales, les bailleurs sociaux, la caisse primaire d'assurance maladie et le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. Son principal objectif a été de soutenir la cohésion du territoire en accompagnement des projets au faveur des populations et des quartiers les plus fragiles.

Ce contrat cadre a été formalisé à partir d'objectifs partagés et de programme d'actions qui ont été déclinés à partir de 6 priorités thématiques :

- **habitat urbanisme,**
- **vie sociale santé,**
- **enfance éducation parentalité,**
- **culture sports loisirs,**
- **prévention de la délinquance,**
- **emploi-insertion.**

Trois priorités transversales :

- **la promotion de l'égalité des chances, la réduction des inégalités (dont la lutte contre les discriminations) et des situations d'exclusion,**
- **l'accompagnement de la participation des citoyens à la vie publique,**
- **l'amélioration des conditions de vie de chacun.**

Fédérateur, et mobilisateur autour d'objectifs, d'interventions, et d'actions complémentaires à l'échelle de l'agglomération, de la ville et des quartiers prioritaires, le contrat de ville a permis de réintégrer certains quartiers fragiles (Thévalles et Mondésir) à la dynamique de l'agglomération et de réduire les écarts entre ces secteurs, le reste de la ville et le territoire de Laval Agglomération. De plus, il a soutenu et initié un travail en profondeur sur :

- le soutien à l'initiative locale et aux associations à travers l'accompagnement des projets, le suivi et l'évaluation des actions par la coordination du partenariat et des collaborations créées avec l'équipe opérationnelle du contrat de ville,
- la mise en place d'instances de pédagogie et d'aide à la décision, de commissions thématiques, de groupes de travail en lien avec les axes prioritaires définis,
- la mobilisation et la participation des communes, associations, et des habitants sur les projets,

- la mise en place d'une démarche constructive sur l'action sociale et jeunesse à l'échelle du territoire de Laval Agglomération.

En complément et en appui à ce dispositif opérationnel, une **évaluation à mi-parcours a été réalisée avec la participation des habitants**. Les principaux enseignements de ce travail peuvent être résumés de la manière suivante :

- en cohérence avec les résultats de l'enquête conduite auprès des habitants, les partenaires ont été unanimes pour souligner les effets fortement positifs d'une politique volontariste et concertée (1700 logements réhabilités sur le quartier Saint-Nicolas, aménagements urbains et requalification des espaces publics, équipements publics nouveaux (tels la maison des services publics , le centre multi-activités "Le palindrome", le point information jeunesse, le point lecture), développement de l'activité sur Saint-Nicolas, baisse de l'insécurité),
- des difficultés soulignées cependant à développer le tissu associatif, la convivialité, l'animation et la vie dans les quartiers en direction de tous leurs habitants.

Les habitants sont porteurs d'une double attente :

- attente de réassurance concernant l'avenir des quartiers d'habitat social et le maintien des engagements en matière de sécurité, de gestion de proximité, et d'achèvement des politiques de requalification urbaine d'une part.
- attente de développement de la vie sociale, notamment en direction des plus défavorisés d'autre part.

D'une manière assez consensuelle, l'action du contrat de ville doit selon les partenaires et les habitants se concentrer sur trois axes majeurs :

□ **En matière d'habitat et d'aménagements**

- poursuivre le travail engagé dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Saint Nicolas afin de terminer sa restructuration,
- engager la même démarche sur les quartiers des Pommeraies et des Fourches,
- assurer un suivi et une gestion de proximité en associant les habitants,
- engager une réflexion sur le parcours locatif et l'accèsion à la propriété sur le territoire de l'agglomération.

□ **En matière de vie sociale**

- développer la participation de la population à la vie du quartier, et notamment les personnes isolées et en grande difficulté sociale,
- engager une réflexion sur l'animation du quartier, sur le développement et l'action du tissu associatif, et sur la mise en œuvre d'une politique événementielle,
- créer les conditions d'une meilleure intégration des populations défavorisées et isolées.

□ **En matière de politique enfance – jeunesse**

- engager une politique enfance jeunesse plus affirmée en direction notamment des familles monoparentales et des familles vivant dans la précarité.

1. Objet du nouveau contrat

Les contrats de ville 2000/2006 arrivent à échéance au 31 décembre 2006. Le gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel pour la politique de la ville, en faveur des quartiers en difficulté, dont le cadre général et les orientations ont été définis par le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) du 9 mars 2006.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- sera signé pour trois ans et reconductible après évaluation,
- se déclinera en programmes d'actions pluriannuels, élaborés à partir d'un diagnostic partagé et des enjeux prioritaires.

L'Etat s'engage prioritairement sur cinq champs :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative (réussite scolaire, sport, culture),
- l'amélioration de la prévention, et l'accès à la santé,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

L'ensemble du contrat doit reprendre le travail déjà effectué et mis en place sur ces secteurs avec notamment les outils du conseil général et de la caisse d'allocations familiales sur les politiques de la ville. Dans ce cadre un diagnostic sera effectué en début d'année 2007 afin de préciser les points forts de ces

dispositifs et actions et d'affiner ainsi les secteurs ou publics cibles sur lesquels nous devons renforcer notre action.

Le CUCS devra prendre en compte :

- dans chacune des thématiques, des objectifs en faveur de **l'intégration, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations,**
- la **cohérence avec le projet de rénovation urbaine** ainsi que la définition d'une stratégie en matière d'habitat et de peuplement à l'échelle de l'agglomération,
- la mise en œuvre d'un programme de **gestion urbaine de proximité,**
- la prise en charge et l'accompagnement de **la jeunesse** (accompagnement éducatif incluant l'aide aux parents, action culturelle et artistique, action sportive, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, prévention de la délinquance et de la récidive, accompagnement et suivi des jeunes sous main de justice).

Il est élaboré par Laval Agglomération et l'Etat en partenariat avec les acteurs institutionnels. Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs¹ existant sur le territoire, et concourant aux objectifs prioritaires fixés. Les financements spécifiques de l'Etat viendront renforcer l'engagement des crédits de droit commun de chaque partenaire, et seront simplifiés grâce à la création de l'Agence Nationale pour le Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE). L'observation croisée et l'évaluation sont renforcées et systématisées. C'est un contrat global et cohérent, plus simple et plus lisible.

2. Une nouvelle géographie prioritaire

La mise en place du nouveau contrat a été l'occasion pour l'Etat de préciser la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les départements et de prendre en compte l'évolution des territoires.

Laval Agglomération, en accord avec la Ville de Laval, a proposé les 3 quartiers déjà reconnus comme prioritaires au regard de la politique de la ville et à ce titre figurant dans l'actuel contrat de ville, comme nouveaux territoires d'intervention prioritaire :

- ❖ le quartier de Saint Nicolas avec le quartier du Pavement rattaché,
- ❖ le quartier des Pommeraies,
- ❖ le quartier des Fourches.

¹

- . convention de rénovation urbaine,
- . programme local de l'habitat (PLH),
- . zone de redynamisation urbaine (ZRU),
- . plan local d'insertion par l'économie (PLIE),
- . équipe de réussite éducative (ERE), contrat éducatif local (CEL),
- . contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS),
- . contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- . ville-Vie-Vacance (VVV),

Dans un souci de cohérence territoriale et de continuité de l'action partenariale engagée avec le contrat de ville, le CUCS sera conclu à l'échelle de la communauté d'agglomération.

3. Un contexte local en évolution

La mise en oeuvre du futur CUCS s'inscrit dans un contexte local en pleine évolution :

Dans le domaine de la cohésion sociale, Laval et Laval Agglomération soutiennent leurs efforts de réduction des inégalités et de risque d'exclusion pour prendre en compte : l'impact d'une périurbanisation de plus en plus lointaine, le déséquilibre de l'offre foncière et immobilière aux répercussions lourdes sur l'hébergement de la population, et la fragilisation des ménages.

Laval Agglomération renforce avec un programme ambitieux une offre de logements accessibles à tous les ménages sur l'ensemble de son territoire.

Elle s'engage par ailleurs dans l'élaboration d'une stratégie territoriale de l'emploi qui cible un objectif large : des métiers aux activités les plus qualifiés à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

➤ Le projet de la ville et de l'agglomération s'articule autour du développement équilibré pour :

- ❖ renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire,
- ❖ renforcer la cohésion sociale et territoriale des quartiers, de la ville et de l'agglomération.

Sa principale finalité est de concilier le développement urbain, la qualité de vie et la cohésion sociale sur le territoire à travers :

- des objectifs à moyen et long terme : ceux des projets d'urbanisme, de logement, de déplacements et d'économie. C'est notamment le projet urbain illustré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Laval, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le programme local de l'habitat de Laval Agglomération. C'est-à-dire réussir une évolution harmonieuse de Laval et de son agglomération, adapter le territoire au plus près des souhaits des habitants.
- un travail immédiat, mais qui s'inscrit dans la durée, celui des projets liés aux services et à l'animation. C'est le projet de l'action sociale de la ville avec la mise en place en 2006, des trois territoires d'animation avec pour objectifs de :

- ↳ coordonner les acteurs de terrain qui contribuent au développement social (interventions municipale, départementale du conseil général et partenariales sur ce même découpage de la ville en trois secteurs),
- ↳ faciliter l'accès aux services publics pour les résidents,
- ↳ contribuer à l'occasion des CUCS, à l'élaboration de projets de territoire qui sont pour la Ville de Laval une priorité d'intervention dans le cadre de ses actions en direction des centres de loisirs, centres sociaux, accueil de la petite enfance et des actions du centre communal d'action sociale (CCAS) aux côtés des services de la solidarité du conseil général et de la CAF.

De plus, les renouvellements d'agrément des centres sociaux par la CAF et de prestations d'animation locale pour les maisons de quartiers et les associations d'habitants ont été élaborés en partenariat étroit avec la Ville de Laval. Ces prestations en direction des associations s'inscrivent dans la dynamique de développement social en direction des quartiers prioritaires.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

1. Le cadre du contrat.

Le CUCS est le cadre contractuel proposé par l'Etat, de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et comporte :

- un projet urbain de cohésion sociale, visant l'ensemble des objectifs de résultat définis aux articles 1 et 2 de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine pour l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et la meilleure intégration de ces quartiers dans la ville et l'agglomération.
- des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur des champs prioritaires, avec des objectifs précis, lisibles et directement évaluables et précisant les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés à ces quartiers.
- les modalités de mise en œuvre, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet territorial de cohésion sociale et des programmes d'action.

2. Méthodes et préconisations

Le projet s'est construit à partir des préconisations de l'évaluation du contrat de ville et des observations des acteurs de terrain qui portent sur les processus de ségrégation urbaine et sociale, et sur les déséquilibres sociaux à l'échelle de l'agglomération. Il vise en priorité les territoires en situation de décrochement.

3. Le projet

La communauté d'agglomération de Laval, l'Etat, le conseil général de la Mayenne, la CAF et l'ensemble des signataires oeuvrent ensemble au développement économique et social des territoires de « Laval Agglomération » et au bénéfice de tous ses habitants. Cet engagement constitue l'essence même du « vivre ensemble » du projet de « Laval Agglomération ». En conséquence, les partenaires se font un devoir de lutter contre tout ce qui affaiblit la cohésion sociale et spatiale sur ce territoire.

Le nouveau contrat de cohésion sociale a pour fonction de rassembler et de rendre cohérente les approches spécifiques ou institutionnelles des transformations nécessaires au renforcement de la cohésion sociale sur notre territoire. Il devra s'inscrire aussi dans une recherche de simplification et de grande lisibilité de ces coopérations.

Cette démarche d'ensemble se concrétise à titre principal à travers deux champs d'action :

- **Répondre au problème de non choix résidentiel des plus démunis qui se concentrent dans les quartiers du CUCS,**
- **Lutter contre les obstacles à l'insertion des plus fragiles c'est à dire contre la précarité dans tout ce qui l'alimente et ce qu'elle alimente : chômage, les problèmes d'accès à la santé, échec scolaire, discriminations liées à l'origine.**

S'inscrivant dans la continuité du contrat de ville et en tirant les enseignements, le contrat urbain de cohésion sociale de la communauté d'agglomération de Laval a pour ambition de définir un projet de développement territorial de l'agglomération construisant et organisant un bassin de vie solidaire, dynamique et attractif.

Pour atteindre cet objectif, le présent contrat propose de concentrer les efforts des partenaires en direction des personnes en situation de grande précarité.

La grande précarité peut concerner un jour tous les habitants de l'agglomération quels que soient leur âge, voire leur condition sociale et leur commune d'habitation initiale. L'évolution de la société fait que personne n'est réellement à l'abri au cours de son parcours de vie d'une dégradation rapide et profonde de sa condition sociale. Ce processus alimente le peuplement de certains quartiers qui accumulent les difficultés. C'est pourquoi l'action des pouvoirs publics, Etat, communauté d'agglomération, communes, conseil général de la Mayenne, caisse d'allocations familiales et des bailleurs sociaux doit se concentrer très majoritairement sur les territoires définis dans le cadre de la géographie prioritaire : St Nicolas, le Pavement, les Fourches et les Pommeraies.

La réponse aux situations de grande précarité dans ces quartiers ne saurait être unique. Les signataires du CUCS s'accordent sur la nécessité d'apporter une réponse qui embrasse les champs suivants : habitat et cadre de vie (en complément des opérations de rénovation urbaine proprement dite), prévention et sécurité, formation et emploi, éducation, culture et santé et de privilégier une réponse individualisée aux personnes en situation de grande précarité qui devront être repérées. L'emploi et la santé apparaissent nettement comme les priorités absolues.

Partant des réalités constatées sur le terrain, le contrat urbain de cohésion sociale a vocation à fédérer les énergies et faire appel aux outils déjà existants ² pour éviter toute dispersion et privilégier la plus grande efficacité. Chacun des cinq axes précités sera pris en charge par un groupe technique désigné par les signataires et auxquels seront fixés des objectifs simples et pragmatiques qu'il leur appartiendra de mettre en œuvre. Ils seront dirigés par un binôme Etat-Agglomération qui devra organiser l'échange d'informations et rendre compte des résultats obtenus et des difficultés rencontrées au comité de pilotage composé de l'ensemble des signataires

² Convention de rénovation urbaine, programme local de l'habitat (PLH), zone de re dynamisation urbaine (ZRU), plan local d'insertion par l'économie (PLIE), équipe de réussite éducative (ERE), contrat éducatif local (CEL), contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ville vie vacances (VVV) entre autres.

de ce contrat. Les objectifs devront tenir compte de l'évolution des quartiers prioritaires et être inscrits dans des périmètres définis : l'agglomération pour certains d'entre eux ou les quartiers prioritaires pour la plupart.

Les binômes bénéficieront de l'appui, de l'engagement et des moyens financiers et humains des partenaires et du soutien permanent de l'équipe opérationnelle du CUCS (ex équipe du contrat de ville).

Afin que le CUCS de la communauté d'agglomération de Laval soit un véritable levier pour la promotion individuelle et la cohésion sociale, les signataires s'accordent sur la méthodologie qui s'appuie sur le repérage des personnes, leur accompagnement et l'évaluation des actions dont elles auront été bénéficiaires.

Les signataires du contrat urbain de cohésion sociale s'engagent pour une période de trois ans minimum dans cette lutte de tous les instants contre la grande précarité. Pour que le CUCS de l'agglomération lavalloise soit un outil efficace de lutte contre la grande précarité, **les signataires affirment leur volonté de travailler ensemble les uns avec les autres en confiance. Cette confiance entre les différents signataires s'illustre particulièrement à travers l'échange d'informations dans le cadre du secret partagé tel que le permettent la loi et les règlements.**

A travers la méthode retenue et la volonté des signataires d'apporter des réponses concrètes et individualisées aux personnes frappées par la grande précarité, le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lavalloise sera l'outil privilégié pour lutter contre toutes les discriminations.

Habitat et cadre de vie

Préambule

La politique de l'habitat sur le territoire de Laval Agglomération a été arrêtée par un programme local de l'habitat adopté le 24 juin 2005. Ce programme a constitué le socle de la délégation de compétence des aides à la pierre par l'État à Laval Agglomération qui est intervenue le 1er janvier 2006.

Au 1er janvier 2006, le territoire de Laval Agglomération compte 8 791 logements sociaux au sens de la loi SRU soit un taux de 22,3 %. Les logements du parc HLM sont au nombre de 7 795. Pour la commune de Laval, ces chiffres sont de 7 555 logements sociaux dont 6 722 logements HLM.

Dans le parc HLM, le taux de rotation est de 16 % ; la vacance est très faible puisque seulement 18 logements sont vacants depuis plus de trois mois dont 7 le sont dans la perspective d'un projet de démolition.

Le fichier de la demande locative sociale recense 2 150 demandes dont environ 30 % de demandes de mutation. Le délai d'attente moyen est de 12,2 mois.

L'ensemble des professionnels de la politique de la ville témoigne d'une augmentation forte de la précarité sur les quartiers de Laval inscrits dans le cadre du futur CUCS (ainsi, par exemple, le nombre de contrats de RMI a été multiplié par 2 voire par 3 sur ces quartiers entre 2000 et 2005) en raison d'une occupation de plus en plus sociale : les ménages qui quittent un quartier disposent souvent d'un emploi à temps plein et sont remplacés par des ménages en forte précarité financière et sociale.

Ce constat d'une précarisation croissante s'accompagne de l'observation récurrente de difficultés ou de dysfonctionnements de différents types :

- augmentation des signalements d'impayés de loyers et des procédures d'expulsion locatives ;
- accentuation des situations de fragilité et d'isolement ;
- faible capacité pour certaines familles à habiter sur ces territoires et à s'insérer dans un mode d'habitat collectif.

Ces différents éléments, renforcés par une image dégradée de ces quartiers (Saint- Nicolas et les Pommeraiies en particulier), justifient d'orienter prioritairement les actions du futur CUCS, dans le domaine habitat - cadre de vie, autour des axes suivants :

- intervention volontariste en faveur d'une politique de peuplement, visant à recréer de la mixité sur ces quartiers ;
- prévention des situations d'impayés de loyer et des expulsions ;
- amélioration de l'adaptation des nouveaux habitants au logement et au cadre de vie ;
- adaptation des logements aux différents âges de la vie ;
- mise en oeuvre de conventions de gestion urbaine de proximité ;
- prévention des discriminations dans l'accès au logement ;
- organisation du repérage, du suivi et de l'accompagnement des ménages en situation de fragilité.²

Certaines fiches d'action constituent des cahiers des charges pour des appels à projets locaux, susceptibles d'être portés par des associations.

D'autres (notamment en matière de peuplement) sont plutôt du ressort de la maîtrise d'ouvrage du CUCS, mais avec un appui d'associations locales.

La pertinence et l'efficacité de ces différentes actions devront être recherchées dans le renforcement et le soutien des partenariats entre les réseaux de professionnels et d'associations oeuvrant sur ces quartiers, dans une mise en cohérence de leurs interventions et dans la généralisation des expérimentations réussies.

Enfin, l'évaluation de ces actions (et tout particulièrement de celles en lien avec la mise en oeuvre d'une politique de peuplement) doit passer par la construction, avec l'ensemble des partenaires concernés, d'un dispositif d'observation.

² Concernant ce dernier axe, la connaissance fine dont disposent les acteurs de l'habitat (bailleurs en particulier) sur ces quartiers constitue une opportunité majeure pour repérer, très en amont, des situations difficiles (ou potentiellement fragiles) ou des facteurs de risque des ménages à l'entrée dans le logement (personnes isolées - notamment suite à une rupture -, familles monoparentales, etc.), qui peuvent permettre de déclencher des actions sur des thématiques autres que celles de l'habitat.

Fiche d'action n° 1 : Élaboration et mise en œuvre d'une politique de peuplement sur l'agglomération de Laval en concertation avec les actions menées à l'échelle départementale.

- **Objectifs de l'action**

L'action vise à construire, avec les organismes HLM, les bases d'une politique de peuplement, destinée à éviter de concentrer les situations de grande précarité dans les quatre quartiers prioritaires du CUCS, en y introduisant davantage de mixité sociale et ce de façon concertée.

- **Besoins issus du diagnostic**

Le diagnostic réalisé avec les différents acteurs de terrain (organismes HLM, travailleurs sociaux) fait apparaître une concentration et une accentuation régulière de la précarité sur les quartiers relevant du CUCS.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de réelle politique de peuplement au niveau de l'agglomération de Laval, alors même que chaque bailleur pris individuellement dispose de critères d'attribution des logements. Les attributions peuvent donc se faire sans cohérence, du fait d'une absence de coordination entre les bailleurs.

- **État des lieux et repérage**

Il s'agit de réaliser un état des lieux du peuplement sur l'agglomération de Laval (sans se limiter aux quartiers du CUCS), en exploitant et en partageant avec les différents partenaires les données disponibles (CAF, fichiers des bailleurs sociaux, enquête d'occupation du parc social, etc.).

Il sera également procédé à une analyse de la demande locative et des priorités de choix des demandeurs. Enfin, on s'attachera à mobiliser des données sur les niveaux de loyer par quartier et par immeuble.

- **Contenu de l'action**

Il s'agit de construire et de tester un dispositif concerté d'attribution de logements avec des critères communs à tous les organismes HLM, cohérents avec les objectifs d'évolution du peuplement sur l'agglomération et en particulier sur les quartiers prioritaires du CUCS.

On examinera, par ailleurs, la faisabilité d'agir sur les niveaux de loyer de l'ensemble du parc public, pour favoriser la mixité sociale.

La mise au point d'un dispositif et de critères d'attribution communs aux organismes HLM sur le territoire de l'agglomération de Laval s'inscrit en cohérence avec les orientations de la loi « Engagement National pour le Logement » qui renforce les dispositifs pour favoriser l'accès au logement social des demandeurs prioritaires.

Une formation des acteurs et des intermédiaires du logement, à la prévention des discriminations dans l'accès au logement public et privé pourra accompagner cette action.

- **Évaluation**

L'évaluation de l'action implique la construction, avec l'ensemble des partenaires concernés, d'un dispositif d'observation. Parmi les indicateurs à collecter doivent figurer :

- un état des lieux du peuplement actuel et de la demande locative ;
- un suivi de l'évolution du peuplement des quartiers CUCS par rapport à l'agglomération.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Habitants : amélioration des parcours résidentiels.
- Bailleurs : amélioration de l'image des quartiers et de la gestion locative.

- **Pilotage de l'action**

L'action pourrait être conduite par une équipe pluridisciplinaire, pilotée par le service logement – cadre de vie de l'agglomération de Laval et par la DDE.

Elle pourra s'appuyer sur le fichier départemental de la demande locative.

Fiche d'action n° 2 : Prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives pour les ménages en grande précarité.

- **Objectifs de l'action**

L'action vise à mettre en place avec les organismes HLM ainsi qu'avec les réseaux de professionnels et de bénévoles intervenant sur les quartiers prioritaires des interventions auprès des ménages de nature à prévenir les dettes de loyer. Celles-ci devront s'articuler avec l'action du Conseil Général de la Mayenne qui depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales assure la gestion du Fonds de

Solidarité pour le Logement. Ce dispositif octroie des aides directes pour l'accès et le maintien dans le logement, et met en place des actions d'accompagnement social liées au logement.

- **Besoins issus du diagnostic**

Les statistiques en matière d'impayés de loyer font état de pointes sur les quartiers prioritaires (tout particulièrement sur St Nicolas).

Les procédures d'expulsion sont en nette augmentation (triplément des enquêtes sociales entre 2002 et 2005).

- **État des lieux et repérage**

Il s'agit d'organiser, avec tous les partenaires concernés, un repérage précoce des difficultés - notamment financières - des ménages, par un suivi régulier des impayés, par des échanges réguliers entre les bailleurs et les travailleurs sociaux, etc.

- **Contenu de l'action**

Il s'agit de mettre en place, d'une part des actions d'éducation budgétaire et de responsabilisation auprès des familles et d'autre part, de mieux anticiper et coordonner avec les différents partenaires la mise en place de plans d'apurement et/ou de dispositifs de tutelles aux prestations familiales.

- **Évaluation**

L'évaluation de l'action sera réalisée au moyen des indicateurs suivants :

- nombre d'actions éducatives réalisées ;
- évolution des signalements en matière d'impayés de loyer et d'engagements de procédures d'expulsion.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Habitants : gestion économe d'un budget et diminution des risques d'expulsion ?
- Bailleurs : diminution des impayés de loyer.

- **Pilotage de l'action**

L'action pourrait être conduite par une équipe pluridisciplinaire, pilotée par un organisme HLM et la direction de la solidarité du Conseil Général.

Fiche d'action n° 3 : Repérage et accompagnement des ménages en grande précarité

- **Objectifs de l'action**

L'action vise à construire, avec les différents partenaires intervenant sur les quartiers (organismes HLM, travailleurs sociaux, professionnels de santé, associations, etc.), un mode de repérage et de suivi précoce des familles en situation de fragilité, au titre de la santé, de l'emploi, de l'insertion dans le quartier, etc.

- **Besoins issus du diagnostic**

Le diagnostic réalisé avec les différents acteurs de terrain fait apparaître une concentration et une accentuation régulière de la précarité sur les quartiers relevant du CUCS.

Cette précarité se traduit par une augmentation des situations de personnes en repli et isolées, en refus de soins, bénéficiaires des minima sociaux, souffrant de troubles psychologiques et entraînant fréquemment des conduites addictives et des suicides.

- **État des lieux et repérage**

Il s'agit de construire un dispositif de repérage et de suivi en :

- définissant une typologie de ménages potentiellement fragiles (personnes isolées, familles monoparentales, ménages accueillis à l'issue d'une rupture, etc.) ;
- identifiant les symptômes de fragilité (impayés de loyer, troubles de voisinage, incivilités) ;
- élaborant une stratégie en réponse aux situations identifiées.

Il importe que ce dispositif soit établi de manière collégiale entre les différents acteurs de terrain (et tout particulièrement avec les professionnels de santé), de manière à permettre la meilleure réactivité possible.

- **Contenu de l'action**

Parmi les mesures envisageables au titre de la thématique « habitat- cadre de vie », on peut notamment citer la réservation de logements ciblés avec mise en place d'un accompagnement adapté pour des personnes en situation de fragilité psychologique ainsi que la création au sein des quartiers de conditions d'accueil pour les professionnels de santé (psychologues, infirmières, etc.).

- **Évaluation**

L'évaluation de l'action sera réalisée au moyen des indicateurs suivants :

- calage d'un dispositif de repérage et de suivi des ménages fragiles ;
- nombre de situations détectées et ayant trouvé une solution ;
- nombre d'interventions de professionnels dans les quartiers ;
- évolution du nombre de situations difficiles (selon typologie à définir).

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Ménages en grande précarité : accompagnement et sortie de l'isolement.
- Professionnels : meilleur suivi des situations difficiles.

- **Pilotage de l'action**

Mise en place à l'initiative de la ville de groupes de travail de terrain sous la responsabilité d'un comité de pilotage inter institutionnel associant les professionnels de terrain (personnels de la Direction de la Solidarité, des bailleurs sociaux, du CCAS et des centres sociaux de la ville de Laval...) et des associations relevant de l'aide aux personnes en difficulté.

Cette action bénéficiera du concours d'un adulte-relais.

Fiche d'action n° 4 : Amélioration de l'adaptation des nouveaux habitants à leur logement et à leur cadre de vie.

- **Objectifs de l'action**

L'action vise à construire, avec les organismes HLM, les associations, un dispositif d'accompagnement des familles présentant des difficultés à s'insérer dans un mode d'habitat collectif.

- **Besoins issus du diagnostic**

Le diagnostic réalisé avec les différents acteurs de terrain fait apparaître :

- des difficultés rencontrées par certaines familles dans la gestion du logement (mauvais entretien, relations de voisinage difficiles, présence d'animaux, etc.) ;
- une relative fréquence des incivilités et des dégradations ;
- un mauvais entretien des espaces collectifs ;
- un lien insuffisant entre les habitants.

- **État des lieux et repérage**

Il s'agit d'organiser, avec tous les partenaires concernés, un repérage des difficultés en matière d'utilisation du logement ou de gestion des espaces collectifs.

Les signalements des bailleurs en matière de dégradations ou de conflits de voisinage doivent constituer de ce point de vue une base d'information.

- **Contenu de l'action**

- Généraliser les visites postérieurement à l'état des lieux d'entrée dans le logement (rappel des règles d'utilisation d'un logement).
- Mettre en place des actions éducatives (tri sélectif, « bonne gestion » du logement, etc.) auprès des familles voire au sein du milieu scolaire.
- Mettre en place une véritable « Gestion Urbaine de Proximité » (GUP), engageant les bailleurs et impliquant les habitants (voir fiche d'action 5).
- Organiser des réunions de type « copropriété » pour sensibiliser les habitants à l'entretien des parties communes (prise en compte de leurs attentes et renforcement du lien social).

- **Évaluation**

L'évaluation de l'action sera réalisée au moyen des indicateurs suivants :

- nombre de visites réalisées ;
- nombre d'actions d'information réalisées en milieu scolaire ou auprès des familles ;
- mise en place et suivi d'une convention de GUP ;
- évolution des signalements en matière de conflits de voisinage, de dégradations de la part des bailleurs.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Habitants : meilleure utilisation des logements et création de lien social.
- Bailleurs : diminution des interventions en matière d'entretien, amélioration de l'image du quartier.

- **Pilotage de l'action**

L'action pourrait être conduite par une équipe pluridisciplinaire, pilotée par la DDE et un organisme HLM.

Fiche d'action n° 5 : Mise en œuvre d'une convention de gestion urbaine de proximité.
--

- **Objectifs de l'action**

Rénover le cadre de vie des habitants en privilégiant le concept de résidentialisation.

Améliorer la qualité des services de proximité (entretien, propreté, espaces verts, jeux,...) dans les quartiers, en adaptant les pratiques actuelles ou en développant des actions nouvelles.

Promouvoir une gestion concertée des espaces de proximité dans les ensembles HLM avec les bailleurs sociaux en clarifiant les propriétés foncières dans les quartiers.

- **Besoins issus du diagnostic**

Un cadre de vie extérieur à rénover dans les quartiers.

Une attente des habitants pour une meilleure réactivité des services publics face à des dégradations, incivilités, destructions sur le mobilier, des locaux publics et le patrimoine immobilier.

- **État des lieux et repérage**

Les espaces extérieurs des immeubles sont rendus difficiles à entretenir compte tenu de leur mauvais état.

La ville de Laval est engagée dans la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Saint-Nicolas dont les premières interventions sur le cadre de vie sont engagées sur la programmation 2006 : aménagement des entrées et des pieds d'immeubles, des espaces verts et des jeux pour enfants, sécurisation de la voirie.

Les quartiers des Pommeraiès et des Fourches font également l'objet d'une réflexion globale afin de transformer le cadre de vie des habitants pour un mieux vivre sur ces territoires.

Dans ce cadre, l'identification précise des différents secteurs et thématiques devra être conduite.

- **Contenu de l'action**

- Définition d'un programme pluriannuel de travaux pour la rénovation des espaces de proximité dans les quartiers à travers les projets de rénovation urbaine.
- Mise en œuvre d'un état des lieux contradictoire entre la ville de Laval et les bailleurs sociaux sur les propriétés foncières dans les quartiers.
- Résidentialisation, classification des propriétés remises en état.
- Elaboration pour chaque secteur de conventions de gestion urbaine de proximité.

- **Évaluation**

- Production de chartes ou de conventions.
- Mesurer les moyens mis en œuvre (humains et financiers) au regard des objectifs de la gestion urbaine de proximité.
- Analyser l'impact de la GUP sur la satisfaction de la population concernée.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

Les habitants des quartiers CUCS dans l'attente d'une amélioration de leur cadre de vie.

Les bailleurs sociaux et la ville de Laval dans le cadre d'une amélioration des actes de gestion liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité.

- **Pilotage de l'action**

L'action sera pilotée par l'adjoint au chef de projet du contrat urbain de cohésion sociale de Laval Agglomération.

Fiche d'action n° 6 : Adapter les logements et le quartier aux différents âges de la vie.
--

- **Objectif de l'action**

Anticiper le vieillissement des locataires et la nécessaire adaptation des logements.

Faire évoluer l'environnement immédiat pour un cadre de vie en rapport avec une mobilité réduite.

- **Besoins issus du diagnostic**

Le poids des locataires âgés sur les quartiers d'habitat social est proportionnellement plus important que sur le reste de la ville.

La population âgée de 66 ans et plus, représente une part significative des demandeurs en attente depuis plus de 2 ans.

Le département de la Mayenne détient le record de longévité avec 87 ans pour les femmes.

Il s'agit donc de répondre aux attentes induites par l'évolution démographique et développer un parc social adapté aux personnes âgées et aux personnes handicapées. En particulier :

- prendre en compte les problèmes de cheminement et de sécurité dans l'espace public de proximité ;
- favoriser les bourses d'échange de logement et la mobilité pour répondre aux préoccupations des personnes âgées ou handicapées.

- **Etat des lieux et repérage**

Existence de besoins insatisfaits pour les personnes les plus âgées et dépendantes, et certaines personnes handicapées.

Manques en matière de recensement et de suivi des besoins; coordination des moyens à améliorer à l'échelle de l'agglomération.

- **Contenu de l'action**

- Création d'un bottin du logement adapté.
- Permettre le rapprochement de la demande exprimée avec l'offre adaptée correspondante, en adaptant le fichier de la demande locative sociale.

- **Evaluation**

- Existence du bottin.
- Fichier de la demande locative sociale adapté.
- Nombre et qualité des mobilités de personnes âgées au sein du parc social.

- **Bénéficiaires de l'action**

- Habitants : mieux vivre son logement et son quartier.
- Bailleurs : satisfaction des besoins de ses locataires les plus fidèles.

- **Pilotage de l'action**

L'action sera pilotée par le service habitat de Laval Agglomération avec l'appui du CCAS de la ville de Laval.

Emploi et développement économique

1. Préambule

Le volet emploi du contrat urbain de cohésion sociale vise à proposer à tous les publics en grande précarité les conditions et les moyens permettant leur retour à l'emploi.

Il vise à accompagner, sensibiliser, mettre en relation...les publics les plus fragiles du territoire afin de faciliter leur accès à l'emploi durable quel que soient leurs caractéristiques.

Enfin, il contribue à fédérer et à soutenir les initiatives des partenaires institutionnels et des associations agissant sur les champs de l'emploi et de la formation auprès des habitants des quartiers.

Les partenaires du CUCS entendent ainsi :

- ❖ lutter contre la précarité et l'exclusion dans les 4 quartiers prioritaires du CUCS en facilitant le retour à l'emploi et en prévenant toute forme de discrimination dans l'emploi,
- ❖ permettre et faciliter l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi résidant dans ces quartiers,
- ❖ permettre l'accès à un socle de connaissance minimum aux publics migrants arrivant dans les quartiers prioritaires (en luttant contre toute forme de discrimination...)

La méthode utilisée pour permettre le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles devra être basée sur une prise en charge individuelle des bénéficiaires et un accompagnement spécifique renforcé. Cette logique de proximité et d'accompagnement individualisé devra apparaître dans l'ensemble des actions du volet emploi du CUCS du repérage des publics jusqu'à la mise en emploi des bénéficiaires des actions.

La définition des objectifs du futur CUCS doit être le fruit d'un diagnostic territorial de la situation de l'emploi dans ces quartiers. C'est donc à partir de ce diagnostic que les plans d'actions permettant l'atteinte des objectifs peuvent être construits.

Nous manquons clairement d'outils de diagnostics suffisamment précis sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin d'obtenir une vision claire de la situation de l'emploi dans ces quartiers, il conviendrait de pouvoir avoir des chiffres sur le nombre précis de personnes à la recherche d'un emploi ou exclu du marché du travail.

Pour cela, il faudrait croiser les listes des structures qui ont des missions d'accompagnement social et professionnel vers les habitants de ces quartiers (conseil général, agence nationale pour l'emploi (ANPE), programme local d'insertion par l'économie (PLIE), mission locale...) à un instant donné.

Sans cette observation rigoureuse et exhaustive, il semble complexe de définir des objectifs à l'action du plan de cohésion sociale sur ces quartiers.

Néanmoins, l'ANPE, le conseil général et la CAF nous donnent des informations partielles mais néanmoins intéressantes sur la situation de l'emploi et de l'exclusion sociale et professionnelle qui peuvent guider l'action.

2. Diagnostic territorial (Source ANPE au 31 décembre 2005)

Les quartiers Saint Nicolas, Pommeraies et Fourches sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nombre de demandeurs d'emploi	2001	2005	Évolution
Saint Nicolas	605	645	+6,6%
Pommeraies	177	175	-1,1%
Fourches	140	172	+22,8%
Total des trois quartiers prioritaires	922	992	+7,5%

Répartition par sexe : Le nombre de femmes à la recherche d'un emploi résidant dans les quartiers prioritaires a baissé entre 2001 et 2005 de 1,3%. Dans le même temps le nombre d'hommes à la recherche d'un emploi résidant dans ces quartiers est nettement augmenté (+17% : 465 en 2001 et 545 en 2005).

La part des femmes dans l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers est inférieure à celle des autres territoires (44% contre 45,8 sur la ville, 48,5 sur l'agglomération et 52,1 sur le département).

Cela traduit probablement la présence sur ces quartiers d'une population masculine plus en difficulté.

Répartition par niveau: La répartition des demandeurs d'emploi par niveau marque des différences flagrantes suivant les lieux de résidence.

La concentration des demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur à 5 est presque deux fois plus élevée dans les trois quartiers prioritaires que sur Laval Agglomération.

Néanmoins, on note des écarts de qualification important suivant les âges des demandeurs d'emploi. En effet, la part des jeunes sans qualification à la recherche d'un emploi dans ces quartiers est très faible et presque identique à la moyenne du territoire mais la qualification d'une partie de ceux qui sont diplômés est probablement mal adaptée au marché local. Par contre les adultes à la recherche d'un emploi résidants dans ces quartiers ont des niveaux beaucoup plus faible que sur le reste du territoire.

Répartition par âge : Le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi résidant dans les quartiers prioritaires n'a baissé entre 2001 et 2005 que de 3,2% (278 en 2001 et 269 jeunes en 2005) alors que sur la même période, le chômage des jeunes a baissé de 24% sur le territoire communautaire. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans à quand a lui augmenté de 12% entre 2001 et 2005 sur les quartiers prioritaires.

Répartition par durée d'inscription : Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription) à la recherche d'un emploi résidant dans les quartiers prioritaires a très fortement augmenté entre 2001 et 2005 (+54,5%).

La part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires est de 29,8 %. Cette part est la même que celle des demandeurs de longue durée sur le territoire de Laval Agglomération.

Les bénéficiaires des prestations familiales dans les quartiers (Source CAF)

Bénéficiaires des prestations familiales				
2005	APL	API	AAH	RMI versé
Quartiers Prioritaires	2 132	104	264	469
Ville de LAVAL	4 204	173	760	1034
Cté Agglo	4 982	190	1005	1 136

Bénéficiaires des prestations familiales				
2001	APL	API	AAH	RMI versé
Quartiers Prioritaires	2106	85	224	331
Ville de LAVAL	4360	153	686	741
Cté Agglo	5285	165	924	806

Bénéficiaires des prestations familiales				
Evolution 2001-2005	APL	API	AAH	RMI versé
Quartiers Prioritaires	+1,2%	22,3%	17,8%	41,6%
Ville de LAVAL	-3,6%	13,1%	10,8%	39,5%
Cté Agglo	-5,7%	15,2%	8,8%	40,9%

Le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) a augmenté plus fortement dans les quartiers prioritaires que sur le territoire communautaire entre 2001 et 2005. La concentration des bénéficiaires du RMI y est également très forte (9,3% de la population active des quartiers prioritaires est bénéficiaire du RMI, 2,3% sur le territoire communautaire et 1,8% sur le territoire communautaire hors quartiers).

On note également une évolution beaucoup plus forte du nombre de bénéficiaire de l'API et de l'AAH dans ces quartiers que sur le reste du territoire.

3. Le repérage des publics

Les personnes à la recherche d'un emploi dans les quartiers prioritaires ne sont pas repérables facilement. Les situations des demandeurs d'emploi dans ces quartiers sont à la fois complexes et très hétérogènes. Il n'existe pas aujourd'hui d'outils statistiques permettant d'identifier les situations de grande précarité. Le repérage doit plutôt se faire par la fédération d'un réseau d'acteurs multidisciplinaires (animation territoriale, éducateurs sportifs, assistants sociaux, enseignants...) au contact de la population. Ce réseau doit être en mesure d'identifier les personnes fragiles et de les orienter vers les structures les mieux adaptées à leurs problématiques.

4. Les moyens mis en œuvre

La politique de l'emploi menée dans le cadre du CUCS est basée sur l'équipe opérationnelle du PLIE. Dans ce cadre, afin de lutter contre la précarité et favoriser le retour à l'emploi des publics les plus prioritaires du territoire, le volet emploi du CUCS dispose d'enveloppes financières Etat, fléchées vers les quartiers prioritaires et de fonds social européen (FSE) sur le territoire de Laval Agglomération sur les publics les plus prioritaires du territoire.

Dans le cadre du renouvellement du PLIE nous devons définir, compte tenu de la position particulière des quartiers sur le territoire de Laval Agglomération, la part des bénéficiaires du PLIE résidant dans ces quartiers.

Enfin, la mission locale propose un accompagnement renforcé des jeunes dans le cadre du dispositif CIVIS dont une partie réside dans les quartiers prioritaires.

5. Les priorités d'interventions du CUCS

Les éléments du diagnostic réunis dans le cadre de l'élaboration du volet emploi du CUCS nous conduit à identifier des axes prioritaires d'intervention :

❖ Permettre l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires.

L'objectif de cet axe est de combler l'écart entre la part des demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur à 5 dans les quartiers prioritaires et ceux du reste du territoire.

Cet objectif pourra être atteint en assurant une complémentarité et un renforcement des actions existantes:

- Repérer tous les jeunes sortis du milieu scolaire sans qualification.
- Favoriser l'accès à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.
- Faire découvrir et essayer les métiers porteurs du territoire et proposer des actions de formation.
- Développer l'accès à l'information sur l'offre de formation dans les quartiers en utilisant au mieux les relais de proximité (antennes solidarités, maisons de quartiers, clubs de sports, associations, bailleurs sociaux...).

❖ Permettre l'accès à l'entreprise des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires

L'objectif de cet axe est de réduire les inégalités d'accès à l'entreprise, aux offres d'emploi et aux informations sur le marché du travail.

- systématiser les clauses de promotion de l'emploi dans les marchés publics sur les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) des quartiers prioritaires.
- informer, montrer et faire essayer les métiers en tension du territoire en faisant venir des entrepreneurs dans les quartiers.
- développer l'accès aux offres d'emploi en les diffusant largement auprès des relais locaux.

❖ Permettre l'acquisition d'un socle commun de connaissance et l'accès à une première expérience professionnelle en France pour les publics migrants installés ou arrivant dans ces quartiers.

L'objectif de cet axe est de faciliter l'accès des nouveaux arrivants à niveau suffisant d'expression en français et de connaissances, leur permettant une insertion durable. Il convient de différencier dans ces conditions les publics qui ont déjà été scolarisés à l'étranger de ceux qui sont analphabètes, ainsi que ceux qui ont une expérience professionnelle des publics n'ayant jamais eu contact avec le milieu du travail,

Pour la première catégorie de public, il s'agira de mener des actions intensives en Français Langue Etrangère, de transférer des compétences, d'engager si nécessaire une démarche de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) de faire obtenir une formation professionnelle et/ou une première expérience significative en France.

Pour la seconde catégorie, il conviendra de proposer des "packages" d'insertion comprenant un contrat de travail en chantier d'insertion et une formation intensive en alphabétisation obligatoire, contre partie du contrat de travail. (La formation en alphabétisation pourra être réalisée sur le temps de travail dans le cadre de formation complémentaire aux contrats aidés)

La formation professionnelle peut également être mobilisée.

6. Définition des compteurs de suivi et des objectifs à atteindre.

La situation de l'emploi dans les quartiers nécessite d'être observée sous deux angles:

- l'impact de la politique de cohésion sociale (y compris le volet emploi) sur la situation de l'emploi dans les quartiers. Il s'agit d'une observation statique qui nécessite des compteurs statiques (Indicateur de chômage, niveau de qualification des demandeurs d'emploi, part des jeunes dans les demandeurs d'emploi, part du chômage de longue durée, nombre de bénéficiaires du RMI). Elle permet d'observer la situation à une périodicité prédéfinie de la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires en tenant compte de la politique globale de cohésion sociale (logement, santé...) et permet de dire si la situation sociale du quartier est en voie d'amélioration ou non.
- l'impact de la politique de l'emploi sur les quartiers. Il s'agit d'une observation dynamique qui analyse des flux sur les critères précédents (nombre de personnes ayant retrouvé un emploi, nombre de personnes ayant accédé à la qualification...).

Ces deux types d'évaluations doivent être différenciées car elles ne mesurent pas les mêmes éléments. En particulier, on ne peut pas se passer d'une analyse des flux car la réussite du volet emploi du CUCS est dépendante de l'ensemble de la politique de cohésion sociale. Les actions menées sur le volet emploi du CUCS peuvent amener des personnes à un retour à l'emploi durable sans que les chiffres statiques du quartier baissent si ces mêmes personnes quittent le quartier dès qu'elles ont retrouvé un emploi.

La mise en place des compteurs dynamiques:

Chaque action menée par le CUCS a pour vocation d'être construite avec un ensemble d'acteurs : Département, communes (intercommunalité), partenaires sociaux, organismes consulaires, services de l'Etat et opérateurs.

Un opérateur peut être une entreprise, un groupement d'employeurs, un organisme de formation, une structure d'insertion par l'activité économique, ou une structure d'accueil type ANPE, mission locale...

L'atteinte des objectifs du CUCS est donc fortement liée aux actions menées et leur évaluation permet de mesurer l'efficacité de la politique emploi du CUCS.

Les compteurs suivants permettront de déterminer l'impact des actions menées sur l'atteinte des objectifs du CUCS:

Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi issus des quartiers

- Nombre de personnes accompagnées sur la période par le PLIE et la mission locale et nombre de personnes ayant retrouvé un emploi durable.
- Nombre de personnes ayant retrouvé un emploi durable grâce aux actions menées dans le cadre du CUCS.

Accès à la qualification

- Nombre de personnes accompagnées par le PLIE et la mission locale ayant accédé à la qualification
- Nombre de personnes ayant accédé à la qualification grâce aux actions menées dans le cadre du CUCS.

Accès aux savoirs de base

- Nombre de personnes accompagnées par le PLIE et la mission locale ayant acquis un socle minimum de connaissance
- Nombre de personnes ayant accédé à un socle de connaissance minimum grâce aux actions menées dans le cadre du CUCS

La mise en place des compteurs statiques:

Volume des demandeurs d'emploi									
Nb de DE inscrits à l'ANPE (Cat 1 et 6)	2001	2005	Evolution 2001/ 2005	Indicateurs de chômage (recensement 1999) au 31/12/2005		fin 2007	fin 2008	fin 2009	Objectif visé à fin 2009
				2001	2005				
Saint Nicolas + Pavement	605	645	6,6%	19,5%	20,8%				
Fourches	140	172	22,9%	13,0%	16,0%				
Pommeraiès	177	175	-1,1%	21,0%	20,8%				
Total des trois quartiers	922	992	7,6%	18,4%	19,7%				
Agglomération Lavalloise	3529	3718	5,4%	8,2%	8,6%				
Nb de bénéficiaires du RMI	2001	2005	Evolution 2001/ 2005	Part des bénéficiaires du RMI dans la population active de la zone		fin 2007	fin 2008	fin 2009	Objectif visé à fin 2009
				2001	2005				
Saint Nicolas + Pavement	221	315	42,5%	7,1%	10,1%				
Fourches	54	79	46,3%	5,0%	7,4%				
Pommeraiès	56	75	33,9%	6,7%	8,9%				
Total des trois quartiers	331	469	41,7%	6,6%	9,3%				
Agglomération Lavalloise	806	1136	40,9%	1,9%	2,6%				
Nbre des jeunes DE inscrits à l'ANPE	2001	2005	Evolution 2001/ 2005	Part des jeunes dans les demandeurs d'emploi de la zone		fin 2007	fin 2008	fin 2009	Objectif visé à fin 2009
				2001	2005				
Saint Nicolas + Pavement	179	160	-10,6%	29,6%	24,8%				
Fourches	41	53	29,3%	29,3%	30,8%				
Pommeraiès	58	56	-3,4%	32,8%	32,0%				
Total des trois quartiers	278	269	-3,2%	30,2%	27,1%				
Agglomération Lavalloise	1177	892	-24,2%	33,4%	24,0%				
Nbre de CLD	2001	2005	Evolution 2001/ 2005	Part des DELD dans les demandeurs d'emploi de la zone		fin 2007	fin 2008	fin 2009	Objectif visé
				2001	2005				
Saint Nicolas + Pavement	125	187	49,6%	20,7%	29,0%				
Fourches	30	55	83,3%	21,4%	32,0%				
Pommeraiès	34	50	47,1%	19,2%	28,6%				
Total des trois quartiers	189	292	54,5%	20,5%	29,4%				
Agglomération Lavalloise	651	1094	68,0%	18,4%	29,4%				
Qualification des demandeurs d'emploi									
Nb de DE inscrits à l'ANPE (Cat 1 et 6) sans qualification (Niveau 6)	Au 31/12/2005							Objectif visé à fin 2009	
	2005	Part des demandeurs d'emploi de niveau 6 dans les demandeurs d'emploi de la zone		2006	fin 2007	fin 2008	fin 2009		
Saint Nicolas + Pavement	124	19,2%							
Fourches	42	24,4%							
Pommeraiès	30	17,1%							
Total des trois quartiers	196	19,8%							
Agglomération Lavalloise	436	11,7%							

Fiche n°1 : Accès à l'emploi par l'apprentissage.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Augmenter le niveau de qualification des jeunes et leur permettre un accès facilité à l'entreprise.

Diminuer le taux de rupture de contrat de travail des jeunes issus des quartiers prioritaires.

- **Objectifs de l'action**

Objectifs généraux : Favoriser l'accès à l'apprentissage et le maintien dans l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Objectifs opérationnels**

- *Repérage du public* : Sensibiliser les relais locaux
- *Accueillir et orienter* : Conseil dans le choix filières et validation de l'orientation, aide à la recherche d'un maître d'apprentissage. Sensibilisation des jeunes aux métiers porteurs du territoire notamment ceux en lien avec les pôles de compétitivités dans le cadre du contrat de site. Cette phase d'orientation sera individualisée et prendra en compte les spécificités du public.
- *Suivi dans l'emploi*: Éviter les ruptures de contrat de travail en proposant un accompagnement au jeune dans l'entreprise.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires souhaitant s'orienter vers l'apprentissage ou n'ayant pas de choix professionnels clairement définis.

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

- Sensibiliser les relais locaux (travailleurs sociaux, éducateurs sportifs, animation territoriale...) à la détection des jeunes sortis ou non du système scolaire afin de les orienter vers l'Espace Conseil Apprentissage de la chambre de métiers et de l'Artisanat

(CMA) de la Mayenne. Ce repérage et la valorisation de l'apprentissage sur le terrain permettront de capter un public qui ne positionne pas spontanément sur l'apprentissage. L'Espace Conseil Apprentissage sera chargé d'orienter le jeune vers l'entreprise et le Centre de Formation des Apprentis (CFA) choisi en prenant le relais nécessaire avec la chambre consulaire concernée.

- Accueil des jeunes au Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la CMA.
- Définition de l'orientation du jeune :
Création d'une fiche contact (renseignements administratifs, scolarité...),
Accompagnement, conseil sur le choix du métier, de la formation, du CFA... par la mise en place d'EMT et d'outils informatiques sur les choix professionnels.
Information sur le contrat d'apprentissage.

- Inscription du jeune sur la bourse d'apprentissage
- Étude individuelle de la rémunération pendant le contrat et des coûts annexes (logement...)
- Préparation à l'entretien et suivi jusqu'à l'obtention du contrat.
- Accompagnement à la signature du contrat
- Suivi des jeunes post signature du contrat pendant 6 mois pour le maintien dans l'emploi.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Convention nécessaire avec l'espace accueil emploi de la CMA.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- pilotage : communauté d'agglomération de Laval,
- services de l'Etat concernés (éducation nationale, DDTEFP, ANPE, CMA ,)
- conseil général,
- animation territoriale, travailleurs sociaux, éducateurs, mission locale...

Date de début de mise en œuvre et durée prévue: Dispositif déjà mis en œuvre dans les trois quartiers classés en zone urbaine sensible.

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

- Nombre de jeunes ayant signés un contrat d'apprentissage,
- Nombre de contrats d'apprentissage pérennes à l'issue du suivi post signature de 6 mois,
- Nombre de jeunes ayant obtenu la qualification.

Fiche n°2 Intégration par l'emploi des publics ne maîtrisant pas le français écrit et oral.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Un nombre important de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires ne maîtrise pas le français ou les savoirs de base (lire, écrire, compter). Cette situation empêche leur insertion professionnelle et encourage le repli sur soi ou sur sa communauté.

Ces publics ont des difficultés à se mobiliser sur des cours d'alphabétisation car la progression est lente et l'action est contraignante.

- **Objectifs généraux :**

Permettre l'accès des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires et ne maîtrisant pas les savoirs de base à une première expérience professionnelle en France et à l'apprentissage intensif du français.

Renforcer la lutte contre les discriminations liées à l'origine.

Proposer un "package" comprenant un contrat de travail en chantier d'insertion et une formation en alphabétisation intensive en formation complémentaire aux contrats aidés.

- **Objectifs opérationnels**

Repérage du public : PLIE de Laval Agglomération, travailleurs sociaux...

Intégration dans l'emploi : Signature d'un contrat d'objectif d'une durée longue (maximum deux ans) portant sur l'acquisition d'une expérience professionnelle significative en France et la formation complémentaires en alphabétisation.

Suite du parcours: Mise en place d'un accompagnement emploi par le PLIE trois mois avant la fin du contrat pour permettre une sortie du dispositif dans de bonnes conditions.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas le français écrit et oral issus des quartiers prioritaires.

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

- détection des candidats potentiels par les relais locaux (travailleurs sociaux, référents emploi...) et validation de la démarche d'insertion professionnelle.
- proposition de l'action et tests en français réalisés par l'opérateur désigné pour assurer la formation complémentaire en alphabétisation.
Les tests permettront d'estimer la durée nécessaire de la formation et par conséquent la durée du contrat de travail.
- mise en place du contrat de travail en chantier d'insertion et signature du contrat d'objectif fixant l'engagement de la personne à suivre la formation complémentaire. Les contrats de travail pourront être des CA ou des CAE suivant les cas.
- Suivi de l'action :
Chaque trimestre, le responsable de la structure d'insertion adresse au prescripteur une synthèse des actions menées et un compte rendu de l'avancée de la situation de la personne tant sur l'emploi que sur l'apprentissage du français.
Des rendez vous tri partite doivent être prévus au moins tout les six mois entre le prescripteur, le salarié et le responsable de la structure.
Un relais devra être pris avec un référent emploi trois mois avant la sortie afin de préparer les étapes suivantes.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- pilotage : Communauté d'Agglomération de Laval, Etat, Conseil Général
- services de l'Etat concernés (DDTEFP, ANPE, L'ACSE)
- Travailleurs sociaux, Référents emploi...

Date de début de mise en œuvre et durée prévue

Par convention d'un an avec l'organisme porteur du chantier d'insertion.

Les personnes pourront bénéficier de contrats de deux ans maximum.

Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action

- Nombre de personnes maîtrisant les savoirs de bases à l'issue de l'action.
- Nombre de personnes en emploi six mois après l'action.
- Nombre de personnes suivant une formation à l'issue de l'action.

Fiche n°3 : Ateliers formation emploi.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont plus difficilement accès à la formation et aux entreprises que les autres demandeurs d'emploi.

Ils ont des représentations faussées des métiers en particuliers ceux porteurs du bâtiment et de la métallurgie et peuvent eux-même être l'objet de représentations négatives.

- **Objectifs généraux**

Permettre l'accès à l'emploi ou à la qualification des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires en leur permettant de mieux connaître les métiers et de rencontrer sur un même lieu des chefs d'entreprises et des organismes de formation.

La découverte des métiers devra permettre de casser les images véhiculées et pourra prendre la forme d'essai dans des conditions de travail reconstituées.

- **Objectifs opérationnels**

A partir d'une programmation annuelle de journées "atelier emploi formation" sur des métiers bien définis (plaquiste, soudeur, peintre, carreleur, télé opérateur, agent de propreté...).

Mise en place des ateliers avec un binôme d'animateurs composé de chefs d'entreprises et de formateurs permettant l'essai d'un métier dans des conditions réelles et parfaitement sécurisées et l'échange sur les modalités d'accès à l'emploi si l'essai est concluant.

- *Repérage du public* : ANPE, PLIE de Laval Agglomération, Travailleurs sociaux, Mission locale, réseaux locaux...

- *Essai* : Chaque demandeur d'emploi pourra essayer un métier dans des conditions reconstitué volontairement déconnecté du milieu du travail.
- Les essais se feront sous l'encadrement et la responsabilité d'un formateur.
- Les équipements de sécurité seront fournis.
- *Suite* : Pour les personnes intéressées. Entretien avec le formateur et le chef d'entreprise pour envisager les suites de parcours en emploi direct (contrat de droit commun ou en alternance) ou en formation qualifiante.

Il s'agit donc d'impulser un dynamique de repérage et de captation des publics et d'ensuite, de proposer des parcours de formations individualisés.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Partenariat indispensable avec les fédérations professionnelles et les centres de formation.

Convention avec le Conseil Régional.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- pilotage : communauté d'agglomération de Laval, Etat, conseil régional,
- services de l'Etat concernés (DDTEFP, ANPE),
- travailleurs sociaux, référents emploi...
- fédérations professionnelles,
- centres de formation.

Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action

- Nombre de personnes ayant intégré une formation qualifiante.
- Nombre de personnes en emploi à l'issue l'action.

Fiche n°4 : Passerelle vers l'emploi.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les nouveaux arrivants résidants dans les quartiers prioritaires ont des difficultés à s'insérer dès lors que leur maîtrise de la langue est insuffisante et ce même si ils ont une expérience professionnelle significative dans leur pays d'origine.

- **Objectifs généraux**

Permettre l'accès rapide à l'emploi des publics migrants ayant une qualification exploitable ou non en France.

- **Objectifs opérationnels**

Mise en place d'une action de formation intensive en Français Langue Etrangère d'une durée de trois mois permettant à la fois, de mieux maîtriser le français, de travailler sur le transfert des compétences vers les métiers porteurs du territoire et de valider une expérience professionnelle en France. Cette action s'inscrit en complément des dispositifs linguistiques financés par marché par l'ANAEM et par l'ACSE. Cette action devra déboucher sur un accompagnement individualisé des publics permettant leur retour à l'emploi.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les demandeurs d'emploi résidents dans les quartiers prioritaires et nouveaux arrivants sur le territoire inscrit à l'ANPE.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Convention avec le conseil régional et le conseil général

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- pilotage : Communauté d'Agglomération de Laval, Etat, conseil régional, conseil général.
- services de l'Etat concernés (DDTEFP, ANPE, l'ACSE).
- travailleurs sociaux, référents emploi...

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

- Nombre de personnes ayant intégré un emploi à l'issue l'action.

Fiche n°5 : Espaces accueil emploi.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont plus difficilement accès à l'information sur l'offre d'emplois (privé et public) et de formation.

- **Objectifs généraux**

Permettre l'accès à l'information sur les offres d'emploi en cours et les possibilités de formation par un relais de proximité.

Permettre l'accès à un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi les plus en difficultés par un accueil de proximité.

- **Objectifs opérationnels**

Mise en place de permanences du PLIE dans les quartiers des Fourches et des Pommeraiies au sein des maisons de quartiers, en lien avec l'animation territoriale et l'antenne solidarité concernée.

Mise en place d'un affichage des offres d'emploi ANPE et de l'offre de formation locale actualisée une fois par semaine dans les maisons de quartiers des Pommeraiies, des Fourches, de Saint Nicolas et du Pavement.

Mise en place d'un accès aux nouvelles technologies (NTIC) dans les quartiers prioritaires avec une animation permettant de réduire la fracture numérique existante entre les publics prioritaires résidant sur ces territoires et les autres demandeurs d'emploi.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les demandeurs d'emploi résidants dans les quartiers prioritaires.

Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée. Les permanences du PLIE se dérouleront dans les maisons de quartier à raison d'une demie journée par semaine dans un premier temps.

Les espaces accueils emploi ou les demandeurs d'emploi pourront avoir accès aux offres d'emploi et aux nouvelles technologies seront en libre accès. La formation des demandeurs d'emploi aux nouvelles

technologies pourra s'appuyer soit sur les prestations de l'ANPE, soit sur l'animation territoriale dans les quartiers.

Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus

Partenariat indispensable avec l'ANPE, les antennes solidarités du conseil général dans les quartiers et l'animation territoriale de la ville de Laval.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- pilotage : Ville de Laval, communauté d'agglomération de Laval, Etat, conseil général, ANPE.
- services de l'Etat concernés (DDTEFP, ANPE).
- travailleurs sociaux, référents emploi...
- centres de formation.

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

- Nombre de personnes ayant accédé à un accompagnement renforcé vers l'emploi avec le PLIE dans le cadre de la mise en place d'un relais de proximité.

Santé : Favoriser l'accès à la santé des hommes et femmes seuls souffrant d'isolement dans les quartiers prioritaires.

Préambule

Les destructurations familiale, sociale et économique entraînent des situations de grande fragilité et d'isolement. Cette précarité est plus importante dans les quartiers des Pommeraiies, Saint-Nicolas, Pavement et les Fourches, dans la mesure où ils concentrent plus de logements sociaux. Néanmoins d'autres territoires de l'agglomération peuvent être concernés (centre ville ancien ...). Les professionnels travaillant dans le cadre du droit commun assurent pour partie l'accompagnement de ces publics, mais soulignent une insuffisance de réponses quant aux personnes les plus désocialisées.

« L'insuffisance des connaissances, tant qualitatives que quantitatives, sur les inégalités sociales en matières de la santé et d'accès aux soins préventifs et curatifs, et sur la situation spécifique des populations en situation de précarité, a été soulignée par de nombreux rapports nationaux au cours des dernières décennies. » Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins pour les personnes en situation de précarité (PRAPS 2003-2006 des Pays de la Loire) constate cet état de fait et apporte quelques éléments plus précis :

- les écarts de mortalité entre catégories socioprofessionnelles, qui donnent la mesure des inégalités devant la maladie et la mort à l'échelle de la population, restent très marqués ;
- des enquêtes régionales ont mis en évidence la grande fréquence des difficultés liées à une consommation excessive d'alcool, dans l'ensemble de la population et plus encore parmi les patients en situation de précarité ;
- l'analyse des données issues des bilans de santé réalisés par les centres d'examen de santé de la région met en évidence, pour la plupart des déterminants de santé, une situation plus défavorable pour les consultants en situation de précarité que pour les autres consultants.

De façon plus générale on constate que les modes particuliers de recours aux soins qui caractérisent ces groupes sont liés au manque de ressources et se révèlent trop souvent inadaptés à leur état de santé ou peu favorables aux démarches préventives ou de dépistage et à l'accompagnement des problèmes installés : consultations tardives, services d'urgence, recours exclusif à des soins généralistes.

Les objectifs généraux des missions politiques de la Ville cités par l'ACSE préconisent :

« Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, être ressource auprès des habitants des zones urbaines sensibles et notamment les femmes dans l'accès à la prévention et aux soins, favoriser la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité »

Ces objectifs s'appliquent parfaitement aux quartiers retenus prioritaires dans le cadre du CUCS.

Qu'entend-on par isolé ?

Toute personne en situation de repli, connue ou non des professionnels pour qui les démarches d'accès aux soins et de prévention générale de leur santé sont éloignées de leur quotidien , appréhendées de manière insuffisante, voire ignorées. A terme, cet abandon entraîne des problèmes médicaux et sociaux qui mettent en péril la santé de l'individu, son insertion professionnelle et dans un contexte plus large, mais très en lien avec les problématiques des quartiers défavorisés, influent sur la vie en collectivité.

Toutes les catégories d'âge sont concernées : jeune en manque de repères, adulte en rupture de vie sociale et familiale, également certaines personnes handicapées et personnes âgées souffrant de solitude.

Il s'agit donc de mettre en place **un atelier « santé ville »** dont les objectifs sont :

- d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté
- de faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants
- de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun
- de développer la participation active des populations, développer également la concertation avec les professionnels et les institutions concernés par les phases de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation.

L'objectif poursuivi aura pour but de permettre l'accès aux soins et à l'éducation à la santé des plus désocialisés.

Des enquêtes effectuées en septembre 2006 par le contrat de Ville auprès des acteurs de terrain font état :

- de refus d'accès aux soins des plus désocialisés,
- pour ceux qui adhèrent, d'utilisation anarchique de médicaments, avec consommation excessive ou par intermittence
- de suivis interrompus après la sortie de l'hôpital
- d'une augmentation des dépressions réactionnelles
- d'hommes seuls en grande souffrance psychologique dont la répercussion sur les comportements (alcool, nutrition) conduit vers une dégradation inéluctable
- d'un manque de médecin, infirmière de proximité, notamment dans le quartier Kellermann

S'ajoute l'impuissance des travailleurs sociaux et médicaux à agir sur ces problématiques.

Ce premier repérage nécessite d'être affiné, il permettra ensuite de mener :

- des actions individuelles, au cas par cas qui constitueront un parcours de « remise à flot » des actions collectives axées sur la santé, la nutrition, l'hygiène de vie

Parallèlement un groupe de suivi s'attachera à recadrer les actions menées si nécessaire, et les évaluer régulièrement.

Les outils :

Pour ce faire, une grande collaboration est recherchée entre les différentes institutions impliquées par les objectifs ci-dessus définis.

Les demandes de financement d'actions de prévention seront étudiées dans le cadre de l'appel à projet mené par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP). Cette démarche permet de mobiliser les crédits de droit commun et plus particulièrement ceux de l'Assurance Maladie du Ministère de la Santé et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et Toxicomanie (MILDT).

A créer :

- la mise en place d'une « veille » mettant en réseau les différents partenaires susceptibles de repérer les personnes isolées
- l'instauration de référents auprès des personnes isolées choisies en fonction de sa capacité à établir une relation de confiance, gage de meilleure réussite dans l'accompagnement individuel.
- la mise en place et le soutien d'actions collectives ciblées nutrition, activité sportive.
- Un accompagnement (interprétariat / médiation culturelle) si nécessaire des personnes parlant mal le français (et notamment des femmes immigrées)

Ces actions concerneront les quatre quartiers retenus dans le cadre du CUCS

Fiche d'action N°1 : Repérage

Besoins suivant le diagnostic: Les entretiens réalisés auprès des professionnels des quatre quartiers (conseil général, Ville de Laval, éducation nationale, Hôpital-CMP, associations, bailleurs sociaux), révèlent un sentiment d'impuissance et soulignent l'importance de l'accompagnement, de la prévention qu'ils ne peuvent pas toujours assumer par rapport à :

- des situations de repli dramatique d'hommes seuls, en refus de soins, bénéficiaires des minima sociaux, concentrant souffrances psychologiques et répercussions physiques dues à la malnutrition, l'alcool, le tabac dont l'état général se dégrade.
- à une augmentation des dépressions réactionnelles liées à des ruptures de travail, familiales (séparation, deuil, vieillissement, augmentation de locataires vivant seuls , de foyers monoparentaux), entraînant des difficultés d'alcool, et suicides.

Objectifs de l'action : Repérer le public en situation d'isolement non connu et ou non suivi

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations :** hommes et femmes seuls en priorité, quelque soit l'âge, repérés par les travailleurs sociaux des quatre quartiers, de la mission locale, de l'épicerie sociale, de la Croisée ou des associations, en rupture totale de réseau social, en refus de soins.

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**

- identifier les lieux et personnes susceptibles de repérer les isolés, en s'appuyant sur la connaissance des intervenants : bailleurs sociaux, associations, maisons de quartiers, CCAS, antennes solidarité...
- mettre en place une procédure commune de signalement sur la base de critères d'isolement et de grande précarité,
- faire le point régulièrement sur les situations repérées pour proposer une orientation vers un suivi individuel et/ou des actions collectives,
- les trois premières actions bénéficieront du concours d'un adulte-relais ,
- faire une évaluation annuelle

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

2007 sous réserve d'implication des différents partenaires, pour toute la durée du CUCS

- **Coût total du projet et budget prévisionnel**

Mise à disposition des personnels concernés (temps de travail pour la coordination) voir si nécessaire renforcement d'un poste sous contrat.

Mise en place d'un adulte relais.

- **Evaluation de l'action** : résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action

Nombre de personnes repérées

Bilan annuel réalisé entre les partenaires

Fiche N°2 : Accompagnement individuel des personnes isolées.

Besoins suivant le diagnostic: Les entretiens réalisés auprès des professionnels des 4 quartiers (conseil général, Ville, éducation nationale, Hôpital-CMP, association, bailleurs sociaux), révèlent un sentiment d'impuissance et soulignent l'importance de l'accompagnement, de la prévention qu'ils ne peuvent pas toujours assumer par rapport à :

- des situations de repli dramatique d'hommes seuls, en refus de soins, bénéficiaires des minima sociaux, concentrant souffrances psychologiques et répercussions physiques dues à la malnutrition, l'alcool, le tabac dont l'état général se dégrade,
- à une augmentation des dépressions réactionnelles liées à des ruptures de travail, familiales (séparation, deuil, vieillissement, augmentation de locataires vivant seuls, de foyers monoparentaux), entraînant des difficultés d'alcool, et suicides.

- **Objectifs de l'action**

Accompagner les personnes en situation d'isolement vers des démarches de soins et de prévention pour les rendre acteurs de leur santé :

- en créant une confiance: un usager / un référent,
- en accompagnant « physiquement » les plus désinsérées aux RV médicaux, aux démarches de suite
- en aidant à la prise de RV des personnes en capacité d'y aller seules, du suivi : achat pharmacie, achat lunettes etc.,
- en instaurant une autonomie progressive de la personne tout en conservant le lien avec le référent,- en incitant les personnes isolées à participer à des ateliers collectifs orientés vers la santé et la prévention.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations** : hommes et femmes seuls, tous âges confondus, repérés par les travailleurs sociaux des quartiers, de la mission locale, de l'épicerie sociale, de la Croisée et des associations.

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**
 - recherche de référents (mise en place d'un réseau)
 - temps de partage des situations, et des difficultés rencontrées pour affiner au cas pas cas le suivi du référent.
- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises :**
conseil général, CCAS et équipe CUCS
- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue :** 3 années
- **Coût total du projet et budget prévisionnel**

Temps d'agents suivant le nombre de personnes repérées et susceptibles d'être accompagnées.

Evaluation de l'action : résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action

Nombre de personnes accompagnées dans leurs démarches

Fiche N°3 : Actions individuelles et collectives en lien avec la santé.

Besoins suivant le diagnostic: les entretiens réalisés auprès des professionnels des 4 quartiers (conseil général, Ville de Laval, éducation nationale, Hôpital-CMP, associations, bailleurs sociaux), révèlent un sentiment d'impuissance et soulignent l'importance de l'accompagnement, de la prévention qu'ils ne peuvent pas toujours assumer par rapport à :

- des situations de repli dramatique d'hommes seuls, en refus de soins, bénéficiaires des minima sociaux, concentrant souffrances psychologiques et répercussions physiques dues à la malnutrition, l'alcool, le tabac dont l'état général se dégrade
 - à une augmentation des dépressions réactionnelles liées à des ruptures de travail, familiales (séparation, deuil, vieillissement, augmentation de locataires vivant seuls , de foyers monoparentaux), entraînant des difficultés d'alcool, et suicides.
- **Objectifs de l'action :** lutter contre les problèmes de santé des personnes isolées
 - favoriser une meilleure hygiène de vie (alcool, tabac, nutrition, activité physique)
 - prendre en compte les problèmes de santé mentale

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations :**

Hommes et femmes seuls en priorité, tous âges confondus, repérés par les travailleurs sociaux des quatre quartiers, de la mission locale, de l'épicerie sociale, de la Croisée ou des associations, en rupture totale de réseau social, en refus de soins.

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**

Mise en place et soutien financier d'actions collectives d'éducation à la santé, et individuelles, en tant que de besoin, sur la base des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet santé publique.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

DDASS, en coopération avec le contrat de Ville, l'assurance maladie et les services déconcentrés de l'Etat concernés

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

2007 (étude des dossiers)

Financement des actions en fonction des lignes budgétaires impliquées

- **Coût total du projet et budget prévisionnel**

Fonction des projets déposés et des enveloppes budgétaires disponibles

- **Evaluation de l'action**

Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action. Chaque action fera l'objet d'une évaluation spécifique. Un tableau récapitulatif des actions financées sera proposé à l'issue de l'appel à projet

La réussite éducative

Préambule

Le volet politiques éducatives du contrat urbain de cohésion sociale vise à proposer à tous les enfants et les adolescents, en privilégiant ceux vivant dans les quartiers prioritaires du CUCS, les conditions et les moyens leur permettant d'acquérir des démarches d'apprentissage susceptibles de les aider dans leur parcours scolaire, et de découvrir toutes activités sportives, culturelles ou scientifiques favorisant leur épanouissement.

Ce projet s'articule entre prise en charge individuelle des enfants et adolescents les plus en difficulté, et le développement de l'accès aux savoirs et aux activités éducatives pour tous quelques soient ses origines ou ses revenus.

Il doit contribuer à soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants en les accompagnant et en veillant à leur égal accès aux différents dispositifs existant sur leur territoire.

Les associations sont des acteurs privilégiés de ce volet éducatif au côté des partenaires institutionnels qui assurent la mobilisation et la lisibilité des différents dispositifs existant.

Les partenaires institutionnels du CUCS entendent ainsi :

- Contribuer à l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire d'agglomération en concentrant les moyens sur les 4 territoires prioritaires du CUCS
- Placer l'enfant et sa famille au cœur du projet éducatif
- Mettre les différents dispositifs éducatifs (ERE, CLAS, CEL, VVV...) au service du projet éducatif de territoire

Eléments de diagnostic

Un repérage des difficultés des enfants dans les écoles et collèges lavallois

Ce travail de repérage est inscrit dans le projet réussite éducative engagé par la ville de Laval au côté de l'Etat, de Laval Agglomération, du Conseil Général de la Mayenne, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Enseignement Diocésain et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne. L'analyse

des problèmes rencontrés par les enfants dans les écoles et collèges lavallois, publics et privés, a ainsi permis de dégager des priorités d'intervention qui portent principalement sur :

- le traitement des problèmes psychologiques et de comportement en réduisant notamment les temps d'attente pour la consultation de praticiens (psychologue, orthophoniste...)
- l'acquisition des savoirs en améliorant le soutien scolaire après l'école, notamment par la mise en place d'interventions individuelles
- l'amélioration de la relation parents / école, notamment pour les familles d'origine étrangère

Le territoire de Laval Agglomération est concerné mais les interventions les plus urgentes doivent cependant porter sur les quatre territoires prioritaires du CUCS où 5 groupes scolaires (maternelle et primaire) sont implantés. Les résultats des évaluations réalisées auprès des élèves en CE2 dans ces 5 établissements sont en effet très inférieurs aux moyennes nationales et locales. Le nombre d'élèves en difficulté est ainsi passé de 53 (52% des élèves) en 2004/2005 à 81 (78% des élèves) en 2005/2006.

Des actions éducatives engagées par la ville de Laval

Des moyens développés pour l'accompagnement scolaire

Les interventions de la ville de Laval auprès des élèves du primaire et du collège peuvent prendre plusieurs formes :

- des ateliers d'aide à la lecture pour les élèves en difficulté au CP. Toutes les écoles de ZEP sont à présent concernées suite au projet de réussite éducative financé dans le cadre du plan de cohésion sociale
- des études dirigées en direction des élèves scolarisés du CE1 au CM2. La ville de Laval va procéder à une révision à la baisse des tarifs pour ces études pour l'ensemble des tranches de QF avec une mise en application au 1^{er} janvier 2007 afin d'amplifier leur fréquentation
- des ateliers d'accompagnement à la scolarité organisés dans les maisons de quartier favorisent l'épanouissement des enfants en alternant apprentissages et ouvertures culturelles

Les familles peuvent rencontrer des difficultés pour bien identifier le contenu de chacun de ses outils qu'il conviendra de rendre plus lisible pour ces dernières.

Des activités sportives proposées en partenariat avec les associations

La ville de Laval développe ses interventions à vocation sportive sur le temps scolaire, péri scolaire et extra scolaire en recherchant un partenariat actif avec les associations sportives lavalloises.

Sur le temps scolaire elle finance un programme d'EPS en direction des enfants de cycle 2 et de cycle 3 (5 à 12 ans) afin de favoriser leur épanouissement à travers l'éducation physique. La découverte de disciplines sportives permet d'aider au choix d'une activité physique en dehors de l'école.

En dehors du temps scolaire la ville de Laval propose des ateliers de proximité (2 heures par soir après l'école) ouverts aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes (2 – 25 ans) titulaires de la carte d'animation sport loisirs. Les associations s'inscrivent aux côtés de la ville dans un projet éducatif et sportif global permettant de coordonner les interventions. L'un des objectifs de ces ateliers est de permettre à tous de pouvoir pratiquer une activité sportive sans contrainte budgétaire. Le contrat de ville a financé cette action à hauteur de 20%.

Pendant les vacances scolaires un programme d'activités est bâti par le service des sports de la ville de Laval en partenariat avec les associations sportives lavalloises qui vise à proposer aux jeunes une activité de détente et de loisirs, leur permettant de découvrir les lieux de pratique des clubs. Il conviendra de retravailler les passerelles entre ces jeunes et les clubs afin d'aider à leur insertion au sein des clubs. Cette action était inscrite en 2006 dans le CEL de la ville de Laval.

Enfin un programme d'activités trimestriel est mis en place au Palindrome de Saint Nicolas pour les 2 – 25 ans titulaires de la carte d'animation sport loisirs délivrée par les services municipaux. Cette action financée par le contrat de ville vise à soutenir le développement de la vie sociale et associative du palindrome en contribuant à inscrire cet équipement comme une structure d'animation à l'échelle de la ville voire au delà.

Des activités organisées dans les centres sociaux lavallois

Un constat est opéré sur la faible proportion de 12-18 ans accueillis dans les structures de la ville de Laval (CLSH et maison de quartier) des quartiers prioritaires. Ils ne représentent que 6% des jeunes accueillis.

Les centres de loisirs de la ville de Laval proposent des ateliers de proximité principalement sur les quartiers prioritaires CUCS et accueillent environ 200 enfants et jeunes jusqu'à 12 ans. Ces actions diversifiées offrent un panel d'ateliers autour de la lecture, du jeu, du théâtre, des activités manuelles, du multimédia, du cirque, des arts plastiques, etc.

Les Ateliers Hip Hop sont à l'heure actuelle la proposition la plus structurée en direction des jeunes, ils sont présents sur l'ensemble des quartiers hormis le Bourny et le Pavement.

D'autres activités sont financées par les dispositifs contractuels tels que la politique de la ville, le CLAS ou le contrat éducatif local. Ces actions partenariales (fêtes du jeu, exposcience...) complètent l'offre de la ville de Laval pour les jeunes.

Des actions culturelles engagées dans les quartiers CUCS

La demande culturelle change y compris dans les quartiers du CUCS. A Saint Nicolas l'ouverture récente d'une médiathèque et l'implantation d'associations culturelles contribuent à prendre en compte ces changements.

En ce qui concerne la fréquentation des établissements culturels, essentiellement situés en centre ville, on note une sous représentation des habitants des quartiers CUCS. Ainsi seulement 8% des enfants des Fourches et 13% de ceux de Kellermann sont inscrits à la bibliothèque municipale. Au regard des évaluations en français réalisées en CE2 notamment, l'organisation de l'offre actuelle ne suffit pas à secondar efficacement l'Education Nationale dans son apprentissage de la lecture.

Néanmoins le contrat de ville a contribué sur ces deux derniers exercices à rapprocher les institutions culturelles des quartiers à travers :

- un autre contenu, une autre pédagogie, d'autres tarifs pour les propositions de l'école nationale de musique et de danse (banda à Saint Nicolas, chant choral aux Fourches et au Pavement, musiques actuelles aux Pommeraies)
- une décentralisation des spectacles avec un ajustement tarifaire des spectacles par Laval spectacle
- une extension du réseau de lecture publique dans les quartiers

Des parents qu'il convient de soutenir dans leur rôle éducatif

Quels que soient les projets pédagogiques développés, l'ensemble des acteurs du projet éducatif local témoigne de la difficulté de rencontrer et d'échanger avec les parents, en particulier ceux en situation de précarité. Des efforts seront nécessaires pour soutenir ces parents en les aidant notamment à s'orienter dans le paysage institutionnel parfois difficile à décrypter.

- ***Exposé des dispositifs existants***

Le conseil interministériel des villes du 9 mars 2006 a décidé que le contrat urbain de cohésion sociale sera, pour les territoires concernés, le contrat unique dans le cadre duquel s'effectuera une mise en cohérence des politiques éducatives et des dispositifs contractuels existants. Au plan local cet objectif concerne notamment :

- **le projet de réussite éducative de la ville de Laval**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de cohésion sociale et vise à lutter contre l'échec scolaire en apportant un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en situation difficile. Trois équipes pluridisciplinaires doivent être créées sur les 3 Zones Urbaines Sensibles de la ville dans le cadre d'un réseau chargé d'appréhender l'étude individuelle des enfants en échec vis à vis de leur scolarité ou de leur insertion sociale.

– **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) de la Mayenne s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité actualisée en 2001. Il a été mis en place pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes et favoriser leur réussite scolaire.

5 structures agréées sont financées sur le territoire lavallois. Quatre d'entre elles sont présentes sur les territoires prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale de Laval Agglomération à Saint Nicolas, aux Fourches, aux Pommeraies et au Pavement.

– **Le Contrat Educatif Local**

Le contrat éducatif local (CEL) de Laval engagé sur la période 2003 – 2006 a permis de travailler à une plus grande continuité éducative entre l'école et les activités post scolaires proposées par la ville et les associations.

L'accès aux activités sportives, les projets autour de la lecture et de l'écriture, des actions culturelles, la préparation d'événements (expo sciences, fête nationale du jeu) ont constitué l'essentiel des projets soutenus dans le cadre de ce contrat. Le renouvellement des CEL mis en place sur le territoire communautaire ont vocation à inscrire leur action dans le cadre de CUCS. Ils feront l'objet d'un déclinaison propre en relation avec l'équipe d'animation du CUCS.

– **Ville, Vie Vacances**

Le dispositif Ville Vie Vacances s'inscrit dans un objectif général de prévention de la délinquance en direction des jeunes âgés de 13 à 18 ans pendant le temps extra scolaire, en particulier les vacances scolaires.

Le sport, les séjours encadrés, les animations de quartiers, les activités en milieu carcéral ont constitué l'essentiel des projets soutenus par le dispositif.

• **Des priorités d'intervention**

Les éléments de diagnostic réunis dans le cadre de l'élaboration de ce volet politique éducative du CUCS ont conduit les partenaires institutionnels à retenir comme axes prioritaires d'intervention :

– *Le soutien à la réussite scolaire (voir fiche n°1 ci après)*

– *Le soutien à la parentalité (voir fiche n°2 ci après)*

L'accès aux structures institutionnelles et associatives (voir fiche n°3 ci après)

Fiche n° 1 : Soutien à la réussite scolaire

La réduction des écarts entre les établissements en ZEP et hors ZEP dans le cadre des évaluations réalisées en fin de cycle constitue l'objectif principal de cet axe de travail. C'est pourquoi les moyens financiers de l'Etat seront concentrés dans les territoires du CUCS en favorisant la complémentarité et en renforçant les dispositifs existant en matière de soutien scolaire

- **Besoins suivant le diagnostic**

Soutien particulier aux enfants des territoires prioritaires pour leur scolarité : grandes difficultés scolaires en lien avec les situations sociales des familles.

- **Objectifs de l'action**

Améliorer les résultats scolaires particulièrement en français

Réduire les écarts des résultats aux évaluations nationales entre les écoles situées en territoire CUCS et le reste de l'agglomération.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

Enfants des territoires prioritaires scolarisés de l'école maternelle au lycée.

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**

- Poursuite de la politique de l'éducation prioritaire : écoles et collège en ZEP ou REP :
- Coordination de la ZEP
- Taux d'encadrement
- Implantation des RASED
- Activation du Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative va apporter un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

- Articulation et renforcement des dispositifs existants : Ateliers de lecture, CLAS, Etudes dirigées, actions associatives

- Sollicitation des ressources locales (IUT, Ecoles d'Ingénieurs) pour la valorisation de la réussite scolaire

« Trop de jeunes pensent que l'enseignement supérieur n'est pas fait pour eux, que c'est un objectif hors d'atteinte quand on vient de tel ou tel quartier, ou de tel ou tel établissement... »

Il s'agit de favoriser l'implication des étudiants dans les actions de soutien scolaire dans les quartiers et d'élaborer des projets pédagogiques communs avec les écoles et collèges de ZEP.

Deux types d'actions sont envisagées :

- Temps de rencontre formalisés dans les collèges pour un échange avec des étudiants présentant leur cursus (aide à la connaissance du monde universitaire et à l'orientation)
- Tutorat individuel d'élèves d'écoles élémentaires ou de collèges (aide aux devoirs, méthodologie, promotion d'actions de découverte culturelle ou scientifique, apporter du sens aux études en lien avec le dispositif Réussite Educative)

Valorisation de l'engagement des étudiants :

- Validation dans le cadre de « projet tuteuré »
- « Bonus » dans le cadre de l'admission à l'IUFM
- Actions de formation (en lien avec les formations CLAS)

Coût :

- Frais de déplacement des étudiants
- Formation

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

Copilotage : Laval Agglomération/Education Nationale

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Action partiellement entamée (PRE).

A poursuivre sur la durée du CUCS

- **Modalités de financement**

Crédits de Droit commun :

- Moyens ZEP (coordonnateur, psychologue scolaire)
- Accompagnement scolaire : Etudes dirigées (Ville de Laval)

Crédits spécifiques :

- Financement PRE
- Financement CLAS
- Crédits CUCS

- **Evaluation de l'action : résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**
- **Indicateurs de suivi : Résultats scolaires**

Fiche n° 2: Soutien à la parentalité.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les familles les plus en difficulté sont démunies face à la complexité des différents dispositifs.

Elles manquent de clés de compréhension des institutions.

Elles ont besoin de soutien dans l'exercice de leur rôle de parents.

- **Objectifs de l'action**

- Favoriser la compréhension, la lisibilité et l'accessibilité des propositions éducatives par un travail partenarial de communication, d'harmonisation de l'offre éducative (enseignement, soutien à la scolarité, activités sportives et culturelles)
- Redonner confiance aux parents et les encourager à s'impliquer dans la réussite de leurs enfants

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Familles repérées sur les quartiers prioritaires

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**

- Elaboration d'une communication commune aux partenaires en direction des familles
- Renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur le REAAP (Rencontres thématiques avec les familles pour une meilleure compréhension des institutions, constitution d'une « mallette » suivi de l'enfant...) et les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Général

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

Coopérations requises : Ville de Laval, DDASS, CAF, DS 53, Education Nationale, Associations

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Janvier 2007

Durée du CUCS

- **Modalités de financement**

Crédits de Droit commun :

- Financement REAAP

Crédits spécifiques :

- Crédits CUCS

- **Evaluation de l'action : résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation**

Résultats attendus :

- Participation des familles aux rencontres
- Investissement dans la vie associative et institutionnelle (Conseil d'Ecole, Conseils d'Administration des collèges...)
- Inscription spontanée aux activités éducatives proposées

Outils :

- Grille d'entretien
- Questionnaires de satisfaction

Méthodes :

- Focus-groupes
- Enquêtes
- Rencontres parents-professionnels

Fiche n° 3 : Accès aux structures institutionnelles et associatives.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Nécessité d'un travail collectif pour que les structures aient les moyens d'accueillir tous les publics et en particulier le public en situation de grande précarité

- **Objectifs de l'action**

- Développer une culture commune autour de la réussite éducative
- Encourager les projets pédagogiques susceptibles d'éveiller la curiosité du public visé
- Proposer une contractualisation aux structures partenaires
- Lutter contre la désaffection des jeunes des quartiers sensibles et/ou en situation de précarité pour les activités physiques, sportives et culturelles
- Porter une attention particulière aux adolescents, public fragile et peu présent dans les structures

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

Structures institutionnelles et associatives oeuvrant dans les quartiers prioritaires ou s'adressant au public visé.

- **Contenu de l'action : description, modalités et déroulement de l'action programmée**

- Formalisation des échanges et des formations communes aux différentes structures
- Information et accompagnement des structures dans l'élaboration de leur projet pédagogique au sein d'une instance partenariale
- Communication d'un contrat d'objectifs clair aux structures désireuses de s'impliquer
- Etude pour la mise en place d'un outil d'aide financière permettant un accès à divers activités

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

Copilotage Laval Agglomération, Ville de Laval, DDJS vie associative

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Janvier 2007

Durée du CUCS

- **Modalités de financement**

Crédits de Droit commun :

- Financement DDJS
- Financement Ville de Laval

Crédits spécifiques :

- Financement CUCS

- **Résultats attendus : Implication des partenaires**

Modalités :

- Vérification de la conformité des projets et de leur mise en œuvre avec les objectifs définis dans le contrat

Suivi par des bilans d'étapes du respect de l'objectif

La prévention de la délinquance et la citoyenneté

Préambule

En 2005, la délinquance a globalement reculé, y compris à Laval et dans les trois quartiers classés en zone urbaine sensible que compte la ville.

La première des causes d'insécurité perçue par la population et mesurée comme telle dans une enquête d'opinion commandée en 2005 par la communauté d'agglomération de Laval est celle de l'emploi. Les problématiques d'insécurité n'émergent pas spontanément.

Face à ce constat, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a défini des priorités d'actions dans un champ d'intervention élargi notamment aux domaines de l'emploi et de la réussite éducative, qui ont été déclinées dans le plan local de prévention.

La prévention de la délinquance et l'accès à la citoyenneté apparaissent comme des axes majeurs pour la cohésion sociale. C'est un axe de travail transversal, en lien direct avec chacun des autres champs d'action du CUCS.

L'objectif général du volet « prévention de la délinquance et citoyenneté » est d'aller vers les publics les plus sensibles que sont les jeunes, les familles déstabilisées et les victimes afin d'organiser une prise en charge « préventive » qui permette une amélioration de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération lavalloise et particulièrement ceux fragilisés au plan social et territorial. Sur cet objectif, le volet « prévention de la délinquance et citoyenneté » s'inscrit globalement dans les orientations du projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Le programme d'actions décline pour ces publics cibles les priorités identifiées par le CLSPD. Il repose sur les outils existants, au premier rang desquels le CLSPD, mais également les Groupes de Prévention Sociale de Proximité (GPSP) dont le rôle de repérage et d'échange de l'information est réaffirmé et conforté.

La mise en place de partenariats de travail

A Laval, des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance se réunissent périodiquement depuis plusieurs années dans les trois quartiers sensibles. Au-delà des préoccupations de sécurité pour lesquelles ils ont été créés, l'ensemble des partenaires qui les compose a décidé de donner à ces groupes de travail une compétence dans le domaine social. Ils sont depuis dénommés "Groupe de Prévention Sociale de Proximité" (GPSP). Des réunions trimestrielles sont organisées dans chaque quartier qui sont l'occasion d'échanger sur les situations difficiles connues dans les domaines respectifs des membres de ces GPSP (travailleurs sociaux, éducation nationale, enseignement privé, conseil général, forces de sécurité, bailleurs sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, préfecture, autres services de l'Etat en tant que de besoin). Ce dispositif dont l'utilité est reconnue doit être conforté et amélioré.

Il est apparu au fil des réunions que le travail en réseau reste difficile à pratiquer. Pour fixer néanmoins un cadre pour l'échange de l'information et son traitement, un protocole est en cours de finalisation. Ce document vise les relations partenariales mises en place au sein des GPSP mais également celles qui existent dans le cadre d'autres instances : équipe pluridisciplinaire de réussite éducative, conseil général (PMI et enfance) ...

(Fiches n° 1 et 2) La politique en faveur des jeunes et l'accès à la citoyenneté

Chacune des communes de l'agglomération s'inscrit dans une démarche de structuration de sa politique de la jeunesse dans le prolongement des priorités définies au sein du CLSPD. L'ambition est d'une manière générale d'aller vers les jeunes, particulièrement les pré-adolescents car ils ne relèvent, le plus souvent, d'aucune structure d'accueil adaptée à leur âge et de les faire adhérer à des activités qui permettront de réduire les moments de désœuvrement. Les dispositifs tels que « école ouverte » et « argent de poche » doivent être élargis à des secteurs nouveaux.

Par ailleurs, il convient de développer auprès des jeunes le sentiment positif d'appartenir à la société et de lutter contre les discriminations. Le rappel du caractère fondamental du respect des autres du droit et des règles pour prévenir la délinquance et les comportements violents sera favorisé

(Fiches n° 3 et 4) Le soutien à la parentalité

La connaissance des situations individuelles et familiales difficiles permet un meilleur suivi des personnes concernées. Au titre des outils pour organiser cet accompagnement, le maire de Laval a accueilli favorablement la proposition de créer et piloter un conseil des droits et des devoirs des familles.

(Fiche n°5) L'aide aux victimes

Dans le département de la Mayenne, l'aide aux victimes est assurée par l'association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP 53), conventionnée par la cour d'appel d'Angers. Un accompagnement juridique en cas de discrimination (HALDE) sera encouragé.

A Laval, l'association accueille les victimes dans différents lieux, à son siège en centre ville, dans les locaux du commissariat et au cœur du quartier de Saint-Nicolas, dans les bâtiments de la maison des services publics.

L'objectif est de conforter ces lieux d'écoute des victimes car ils permettent une meilleure prise en charge et orientation de ces personnes. Le soutien et l'accompagnement proposé par l'ADAVIP visent également à prévenir la récidive.

(Fiche n° 6) Le cadre de vie

La préservation de l'environnement et du cadre de vie (troubles de voisinage, tapages nocturnes) et la sécurisation des espaces publics sont au cœur des préoccupations de la population.

Pour lutter contre les incivilités, les dégradations, la délinquance de voie publique, en zone urbaine, l'accent sera mis sur les débordements des soirées festives et leurs conséquences afin de responsabiliser les différents intervenants : les commerçants, les débits de boissons, dont les bars de nuit, les collectivités locales qui mettent des locaux à disposition et les gérants de discothèques.

Fiche n°1 : Veille au sein des Groupes de Prévention Sociale de Proximité (GPSP) sur les questions liées à la délinquance et sur les situations sociales difficiles.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les différents acteurs de terrain, les institutions, les travailleurs sociaux, bailleurs sociaux ..., ont besoin de se rencontrer périodiquement pour partager les difficultés rencontrées dans leur champ d'intervention et faire un point de situation commun à l'ensemble des intervenants.

- **Objectifs de l'action**

- *Repérage* : favoriser, par ces rencontres, la connaissance des situations difficiles et de leur évolution.
- *Accompagnement* : élaborer une stratégie collégiale en réponse aux situations difficiles identifiées.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les membres des GPSP.

- *Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée*

- Réunions trimestrielles des GPSP dans chacun des quartiers sensibles. Ces rencontres peuvent être provoquées en urgence si une situation exceptionnelle l'exige.
- Des réunions ponctuelles peuvent être organisées dans d'autres secteurs géographiques de l'agglomération lavalloise si les acteurs locaux en expriment le besoin.

- *Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus*

- *Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises*

- pilotage : Communauté d'Agglomération de Laval
- services de l'Etat concernés (préfecture, forces de l'ordre, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, DDTEFP, ANPE)
- conseil général,
- partenaires institutionnels, dont les bailleurs sociaux et les médiateurs sociaux

- *Date de début de mise en œuvre et durée prévue*

Dispositif déjà mis en œuvre dans les trois quartiers classés en zone urbaine sensible et qui se poursuivra sur la période du CUCS.

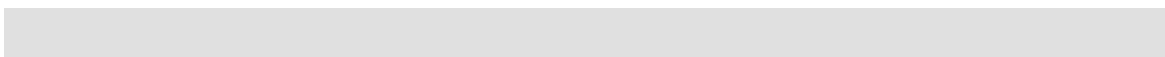
- *Coût total du projet et financement*

Non chiffré.

- *Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action*

- meilleur suivi des situations individuelles difficiles,
- connaissance plus précise de la vie dans les quartiers sensibles.

- *Evaluation : nombre de situations ayant trouvé une solution*



Fiche n°2 : Le partage de l'information au sein des instances locales

- **Besoins suivant le diagnostic**

Chaque institution a à connaître de dossiers concernant les mêmes personnes et à mettre en place dans son champ d'intervention les mesures nécessaires, parfois en méconnaissant le suivi mis en œuvre dans un autre champ d'intervention.

Les différents acteurs du terrain rencontrent des difficultés à travailler ensemble car l'échange d'informations n'est pas facile à organiser.

- **Objectifs de l'action**

Adopter un protocole sur le mode de l'échange d'informations, sur son contenu et sur la coordination du suivi à mettre en place.

Désigner un coordonnateur.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- Les membres des instances locales (GPSP, équipe pluridisciplinaire de réussite éducative ...)

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

La rédaction du protocole d'échange de l'information nécessite une coordination entre les différents acteurs, pour déterminer la nature de l'information qui peut être partagée et les modalités de partage de ces informations.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Validation du protocole d'échange de l'information

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- préfecture
- Communauté d'Agglomération de Laval
- partenaires institutionnels
- membres des GPSP

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Rédaction en cours.

- **Coût total du projet et financement**

Non chiffré

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

Suivi des situations difficiles avec la connaissance de leurs principales composantes.

Evaluation : nombre de dossiers traités sur la base d'informations partagées.

Fiche n°3 : Le désœuvrement des jeunes

- **Besoins suivant le diagnostic**

Beaucoup de jeunes adolescents sont inoccupés sur le temps extra-scolaire, car ils ne sont plus concernés par les structures d'accueil réservées aux plus jeunes.

Sans activité, ils se rassemblent et séjournent dans les espaces publics. Ces rassemblements sont de nature à favoriser les tensions avec les habitants car ils peuvent être générateurs de bruits, d'incivilités voire de dégradations.

- **Objectifs de l'action**

- Repérage : créer un lien avec ces jeunes pour mieux les connaître.
- Accompagnement : offrir à ces publics différents choix d'activité, les informer sur les structures en place (associations culturelles, clubs sportifs) et les accompagner dans leur démarche d'adhésion à l'activité.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- les adolescents et les jeunes adultes de l'agglomération lavalloise

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

- communication sur le dispositif « école ouverte » mis en place au collège A. Gerbault dans le quartier de Saint-Nicolas afin de développer cette expérience dans d'autres secteurs géographiques.
- renforcement de l'animation sociale en soirée.
- communication sur l'offre associative (forum des associations)
- ouverture des équipement culturels et sportifs le soir.
- développement du dispositif « argent de poche » qui bénéficie actuellement aux: jeunes des quartiers et de plusieurs communes.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- Communauté d'Agglomération de Laval
- partenaires institutionnels

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Dispositif déjà mis en œuvre pour partie et qui se poursuivra sur la période du CUCS.

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

Épanouissement personnel des jeunes et ouverture sur l'extérieur.

Évaluation :

- évolution du nombre des jeunes qui adhèrent aux dispositifs mis en place,
- baisse du nombre des interventions de la police pour troubles de voisinages et dégradations.

Fiche n°4 : L'éducation à la citoyenneté.

- **Besoins suivant le diagnostic**

L'adhésion aux valeurs de la République, le respect de ses règles, le sentiment d'appartenance à la communauté nationale doivent être développés pour prévenir la délinquance et les comportements violents.

Les jeunes n'ont qu'une connaissance imparfaite des institutions.

- **Objectifs de l'action**

Développer l'apprentissage de la tolérance et du respect des autres.

Faire prendre conscience du rôle structurant des obligations sociales.

Renforcer la cohésion sociale.

Développer la mixité sociale et culturelle.

Encourager la vie associative.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- les jeunes de l'agglomération lavalloise, dans le cadre scolaire et dans le cadre extra-scolaire

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

- organisation de séances d'information dans le cadre scolaire sur l'accès à la citoyenneté, la laïcité les institutions et la lutte contre les discriminations.

- organisation d'actions culturelles qui impliquent la population afin de favoriser l'intégration.

- organisation d'actions de promotion de la vie associative (forum des associations, mises en relation avec les associations ...)

- promotion du service civil volontaire et du volontariat associatif

- application aux mineurs du « stage citoyenneté » prononcé par l'autorité judiciaire.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- Communauté d'Agglomération de Laval
- éducation nationale, enseignement privé, DDJS,
- institutions (justice, forces de l'ordre, secteur associatif ...)
- travailleurs sociaux, responsables des maisons de quartier ...

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Dispositifs déjà mis en œuvre partiellement et qui se poursuivront sur la période du CUCS.

- **Coût total du projet et financement**

Non chiffré

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

Amélioration du climat social.

Évaluation :

- nombre de séances d'information réalisées dans les établissements scolaires.
- analyse de l'évolution du nombre des incivilités.
- évolution du nombre des personnes qui participent à la vie du quartier par le biais des maisons de quartier.
- nombre de jeunes s'inscrivant dans un contrat « service civil volontaire » ou « volontariat associatif ».

Nombre de stages citoyenneté prononcés par l'autorité judiciaire.

Fiche n°5 : Le soutien à la parentalité.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les familles les plus en difficultés sont souvent les plus éloignées des institutions. Des parents ne parviennent pas à communiquer avec leurs enfants et ne sont plus en capacité d'assumer leurs responsabilités.

- **Objectifs de l'action**

- Créer et animer un conseil des droits et des devoirs des familles.
- Repérage : organiser une coordination entre le conseil des droits et des devoirs des familles et les partenaires institutionnels pour identifier les situations familiales difficiles.
- Accompagnement : apporter un soutien aux parents qui éprouvent des difficultés à exercer leur fonction parentale.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- les familles en difficulté repérées par les partenaires institutionnels.
- les institutions concernées par ces difficultés

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

Réunion ponctuelle du conseil des droits et des devoirs des familles.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Constitution du conseil des droits et des devoirs des familles

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

Maire de Laval

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Début 2007

- **Coût total du projet et financement**

Animation avec une conseillère en éducation sociale et familiale

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

Responsabilisation des parents : il s'agit de re-positionner les parents dans leur rôle.

Évaluation : nombre de familles reçues et nombre de situations ayant évolué.

Fiche n°6 : L'aide aux victimes

- **Besoins suivant le diagnostic**

Le nombre des violences contre les personnes augmente. Ce sont pour l'essentiel des violences non crapuleuses : des violences intra-familiales qui surviennent dans un contexte social dégradé par l'emploi précaire, le chômage et l'abus d'alcool.

- **Objectifs de l'action**

- Repérage : aller au devant des victimes les plus vulnérables (les enfants, les femmes, les personnes âgées)
- Accompagnement : développer les lieux d'écoute de proximité des victimes pour une meilleure prise en charge et pour essayer de prévenir la récidive.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations**

- La population des communes de l'agglomération lavalloise.
- Accueil de proximité pour les habitants des quartiers de Saint-Nicolas et du Pavement, dans les locaux de la maison des services publics.

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**

Programmation de permanences dans les locaux de l'ADAVIP, la maison des services publics dans le quartier de Saint-Nicolas à Laval et au commissariat de Laval.

Recherche d'un mode d'intervention d'un travailleur social du conseil général auprès des victimes de violences, dans les services de la gendarmerie nationale et de la police nationale.

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

Convention à négocier avec l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions pénales (ADAVIP 53) qui assure à ce jour l'ensemble des permanences.

Accord à négocier avec le conseil général sur l'intervention d'un travailleur social auprès des victimes de violences.

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**

- ADAVIP 53
- conseil général
- forces de sécurité
- collectivités locales
- délégation aux droits des femmes

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**

Dispositif déjà partiellement mis en œuvre et qui se poursuivra sur la période du CUCS.

- **Coût total du projet et financement**

Le dispositif est partiellement financé au titre de la politique de la ville (Etat, les collectivités locales), le conseil général et le ministère de la justice.

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**

Rupture de l'isolement des personnes victimes de violences.

Évaluation : mesure du taux de récidive sur la base des déclarations des victimes.

Fiche n°7 : La préservation de l'environnement et du cadre de vie et la lutte contre les incivilités.

- **Besoins suivant le diagnostic**

Les troubles de voisinage et les incivilités représentent une part significative du sentiment d'insécurité exprimé par la population de l'agglomération lavalloise. Ils génèrent des conflits entre les personnes et peuvent aboutir à des violences, et des faits de petite délinquance (dégradations, destructions de biens ...).

Ils ont souvent pour origine, les nuisances sonores, l'abus d'alcool, le non respect des règles de vie.

- **Objectifs de l'action**
 - Faire diminuer les incivilités et les dégradations
 - Prévenir les conflits.

- **Bénéficiaires de l'action : public, espace ou installations** : les habitants de l'agglomération de Laval

- **Déroulement de l'action : description, modalités et contenu de l'action programmée**
 - sensibilisation des organismes qui mettent des salles à disposition pour des manifestations festives (problèmes de bruit, de débordements ...)
 - sensibilisation des commerçants et débits de boissons sur les excès des soirées festives (alcoolisation ayant des conséquences en terme de bruit, de dégradations, de vols ...)
 - lutte contre les troubles de voisinage dans les quartiers,
 - sensibilisation de la population au respect de la réglementation relative aux chiens dangereux,
 - expositions et animation d'ateliers avec les bailleurs sociaux..

- **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**
 - actions menées dans le cadre des centres sociaux
 - courriers,
 - rencontres

- **Responsable du pilotage de l'action et coopérations requises**
 - préfecture, forces de sécurité
 - Communauté d'Agglomération de Laval
 - bailleurs sociaux
 - chambre de commerce et d'industrie

- **Date de début de mise en œuvre et durée prévue**
Dispositif mis en œuvre et qui se poursuivra sur la période du CUCS.

- **Coût total du projet et financement** : recrutement ou mise à disposition de médiateur.

- **Résultats attendus, indicateurs retenus et modalités d'évaluation de l'action**
Diminution du nombre des dégradations et incivilités commises en soirée en centre-ville de Laval et dans les quartiers.

Évaluation : baisse de la petite délinquance en zone urbaine

Fait à Laval, le 1^{er} février 2007

en 10 exemplaires

Le préfet de la Mayenne,

Gérard Lemaire

**Pour le président
du conseil général,
le vice-président,**

Gilbert Dutertre

**Le maire de Laval,
président de la
communauté
d'agglomération de Laval,**

François d'Aubert

**Le directeur de la caisse
primaire d'assurance
maladie,**

Philippe Trotabas

**Le président de la caisse
d'allocations familiales,**

Guy Demy

**Le directeur de la caisse
d'allocations familiales,**

Michèle Morato

**Le directeur de la délégation
départementale de l'agence
nationale pour l'emploi,**

Dominique Diné

**Le président de la chambre
de métiers,**

André Rocton

**Le président de Méduane
Habitat,**

Paul Lépine

**Pour le président de Mayenne
Habitat,
le directeur,**

Patrick Leroux